LE PETIT MARSEILLAIS

5 cent. le Numéro — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — 5 cent. le Numéro

ABONNEMENTS — 3 MOIS
MARSEILLE, B.-DU-RHÔNE, VAR, VAUCLUSE, BASSES-ALPES, GARD. 5 fr. 50
AUTRES DÉPARTEMENTS (Corse et Algérie comprises)..... 7 fr. 50
Les Abonnements partent des 1er et 15 du mois. — Joindre 50 c. à tout changement d'Adresse
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 11,870
LUNDI 3 Décembre 1900 — Saint François-Xavier
— DEMAIN SAINTE BARBE —

LES INSERTIONS SONT REÇUES :
A MARSEILLE, au BUREAU DU JOURNAL, quai du Canal, 15, et chez M. ALLARD, rue de Bausset, 4
A PARIS : L'AGENCE HAVAS est seule chargée de recevoir les annonces.
Prix de la PUBLICITÉ EXTRA-RÉGIONALE, la Ligne : Annonces, 1 fr. 50 ; Réclames, 3 fr. Faits Divers, 5 fr. ; Après la Chronique Locale, 8 fr. 50.

LES HABILETÉS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Cette loi sur les associations, que certains orateurs aimant à parler net appellent déjà couramment la loi contre les congrégations, a fait couler beaucoup d'encre, en attendant qu'elle fasse couler tous les flots de l'éloquence; c'est la grande pensée du règne, M. Waldeck-Rousseau s'en pare et, exagérant peut-être les périls d'une telle entreprise, se livre à de mélodramatiques allusions à certain stylet qui menace ses jours précieux. Evidemment, il voit passer dans ses rêves Jacques Clément et Ravaillac; mais il n'est ni Henri IV ni même Henri III. Les hommes sensés estiment qu'il exagère et nous sommes convaincus que ses terreurs, si elles sont sincères, ont quelque chose d'excessif. S'il doit y avoir une victime dans cette affaire, elle s'appellera non Waldeck, mais la justice; non Rousseau, mais la liberté d'enseignement.

Toutefois, si l'appréhension du stylet, si le spectre de Ravaillac, si le fantôme de Jacques Clément effrayent et hantent le président du conseil, il éprouve aussi d'autres inquiétudes moins angoissantes sans doute, mais probablement mieux justifiées.

Ce président est triste et la crainte le ronge

Il redoute l'opposition des libéraux et les exigences des sectaires. S'il triomphe des premiers, pourra-t-il imposer aux seconds une certaine retenue, une modération très relative? Ils exigeaient l'autre jour qu'on supprimât immédiatement le budget des cultes et, pour leur faire prendre patience, pour ne pas leur déplaire, il leur a répondu : « Nous en recauserons après le vote de la loi sur les associations. » Cet entretien ne sera pas sans inconvénient ni même sans péril, car la Chambre n'est pas encore d'humeur à déchirer le Concordat.

Tandis qu'il promet à son aile gauche de la satisfaire dans quelques semaines ou dans quelques mois, M. Waldeck-Rousseau tient, à son aile droite, un langage bien différent ; il le tient, non au plein jour de la tribune, mais dans le demi-jour plus discret des couloirs. Il dit aux libéraux : « Laissez-moi les mains libres, ne m'empêchez point d'immoler à Brisson et à la franc-maçonnerie ces congrégations et aussi cette liberté d'enseignement qui leur déplaisent et je vous promets, en échange, d'accroître d'une façon très sensible les traitements des curés, des vicaires, de ce petit clergé sur lequel s'étend notre commune sollicitude. »

Je ne suspecte point, d'une façon absolue, la sincérité de M. Waldeck-Rousseau, car, enfin, il ne trompe évidemment qu'un parti sur deux. S'il supprime le budget des cultes, il tiendra ses engagements envers l'Extrême-Gauche; si, au contraire, il le cette constatation que le président du conseil ne tient pas précisément le même langage à la tribune et dans ses conversations plus intimes. Du choc de ces confidences a jailli une certaine lumière et, à sa clarté, quelques-uns plus méfiants ou plus clairvoyants posent la question que se posait don Basile : « Qui trompe-t-on ici ? » Et quelques-uns ont répondu : « Mais tout le monde », et les amis du premier ministre ont aussitôt protesté. Ils affirment que c'est une calomnie ; je le veux bien. Toutefois, on soupçonnerait moins ce grand homme, — je veux dire l'ami de M. Millerand, — s'il n'avait pas deux visages et deux langues, s'il réussissait enfin à comprendre que l'habileté suprême consiste encore dans la sincérité.

Rien n'est plus simple aussi ; mais à la condition de ne pas se débattre perpétuellement au milieu d'une situation louche. Lorsqu'un homme que son passé, son éducation politique, ses tendances, qui sont d'hier, classent parmi les ultra-modérés et parmi les adversaires en apparence irréconciliables du collectivisme, porte à son parti de la veille les plus rudes coups, déchire son programme et en jette les débris aux quatre vents, se proclame l'allié, le serviteur, l'instrument des collectivistes, il s'expose de gaieté de cœur à des méfiances trop justifiées. Ceux qu'il abandonne ne peuvent plus voir en lui qu'un transfuge et ceux qu'il sert, après les avoir si énergiquement combattus, le traitent toujours un peu en suspect. Une pareille tactique expose fatalement un ambitieux à baisser d'un cran pour le moins dans l'estime des hommes, et sans compensation bien appréciable.

Voila pourquoi lorsque des politiciens qui ne se payent ni de mots ni de vagues promesses soupçonnent M. Waldeck-Rousseau de vouloir tromper tout le monde, cette opinion, qui n'a rien de précisément flatteur, ne se heurte point à une incrédulité générale. Il leur suffit de crier : « Méfions-nous ! » pour que ce cri trouve immédiatement de l'écho.

PAUL BOSQ.

L'Acte de La Haye

L'état des affaires du Transvaal se résume, à l'heure actuelle, à l'actif des Anglais, de la façon suivante :

Des fermes brûlées,
Des femmes déportées,
Des patriotes fusillés.

En fait de réels progrès dans la conquête, néant.

Les troupes britanniques marchent à l'aventure, prenant des positions précaires, remportant des succès éphémères, croyant tout avoir terminé un jour et ayant tout à recommencer le lendemain.

Ils sont deux cent mille là-bas qui bataillent contre quelques milliers et n'arrivent à rien, sinon à dûment établir que leurs adversaires sont vaillants, généreux et irréductibles.

Cela dure depuis un an déjà et menace de durer bien plus longtemps encore.

timidement prononcé, de-ci, de-là, au début et qui se clame aujourd'hui sur toute la surface de l'ancien et du nouveau monde, qui ne leur apparaisse comme un défi à leur puissance, une insulte à leur patriotisme.

Ce mot magique, qui est sorti resplendissant de l'acte de La Haye, qui s'auréole de la couronne d'olivier, qui représente en lui seul l'éclosion de tous les germes d'humanité ayant fermenté dans toutes les idées de notre vingtième siècle, il faudra pourtant que l'Angleterre finisse par l'entendre.

Il est impossible que s'éternise une situation pareille à celle qu'elle a créée dans l'Afrique du Sud, impossible que ce qui gît dans l'âme même de toutes les nations civilisées, ne vienne pas enfin aux lèvres de tous comme une signification nette de la volonté universelle.

Eh bien, quand ce beau jour luira, quand une nécessité surgira qui ne pourra plus s'éluder, l'Angleterre sera la première, quoi qu'elle en puisse penser à l'heure présente, à s'en féliciter.

La perche qu'on lui aura tendue ainsi et qu'on lui aura fait saisir peut-être malgré elle, l'aidera à se relever dans l'estime universelle, rendant à cette vieille nation, si libérale dans ses traditions, cette belle situation de grandeur sereine que son ancienne orientation à la politique du *great old man* lui avait acquise.

Et de cet horrible cauchemar de la guerre transvaalienne, il ne restera plus qu'un souvenir dont pourra, sans réserve, s'enorgueillir notre époque, celui de la mise en pratique de l'action internationale, imposant son intervention pour inspirer au fort le respect du faible, pour résoudre pacifiquement les différends de peuple à peuple.

A. ELBERT.

L'Anniversaire de Champigny

On nous télégraphie de Paris, 2 décembre :

Cette après-midi a eu lieu à Champigny le pèlerinage des anciens combattants de 1870, des sociétés regimentaires et de sauvetage, au monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie. Dans la matinée plusieurs conseillers municipaux, parmi lesquels MM. Henri Galli, Barillier et Dubuc s'étaient rendus à Champigny où ils ont déjeuné ; le départ de Paris était fixé à midi 35 ; dès midi, un grand nombre de membres de sociétés patriotiques arrivaient à la gare de Vincennes, place de la Bastille, avec des drapeaux et des couronnes, on remarquait notamment les drapeaux de la Bellevilloise, de l'Action nationaliste, de l'Union des anciens combattants de terre et de mer, de la Société nationale de sauvetage, de la Renaissance de Paris, etc.

Parmi les couronnes signalons celle de la Ligue des patriotes, en immortelles jaunes traversée d'un large ruban tricolore vitré, le crêpe et ornée d'une touffe de myosotis; celle des Anciens combattants de 1870, de la société d'instruction militaire la Renaissance de Paris, etc. Dans la foule des nouveaux arrivants, nous reconnaissons MM. Maurice Quentin, Le Menuet, Maurice Spronck, Max Régis, Barthélemy, vice-président de la Société nationale de sauvetage, etc. Le train est bientôt bondé et il se met en marche à midi 35, tandis qu'éclatent le chant de la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* alternant avec les cris de : Vive Déroulède ! et le chant de la *Charrette*. Un grand nombre de personnes sont parties par le train de 1 heure 5.

Le cortège s'est formée à la gare pour se rendre à la mairie et de là au monument commémoratif. Des discours ont été prononcés par MM. Levée, au nom du conseil municipal de Paris ; Chérioux, au nom du conseil général, puis M. Galli a pris la parole en ces termes, au nom de la Ligue des patriotes :

« Paris est resté depuis trente ans fidèle au culte du souvenir, et depuis trente ans chaque année il vient ici honorer ceux qui sont

l'Alsace et de la Lorraine à laquelle nous ne nous résignerons pas plus que Krüger ne se résigne à l'anéantissement de sa patrie.

« J'ai reçu ce matin d'un soldat de 1870, d'un admirable patriote, d'un proscrit au nom duquel je parle ici et dont vous avez tant de fois acclamé la voix au pied de ce monument, la dépêche suivante : « Mon cher Galli, dites bien « à nos amis de Paris, dites-bien aux pèlerins « de Champigny-la-Bataille, que je n'oublie ni « nos deuils, ni nos espérances, ni nos devoirs. « — DÉROULÈDE. »

« Nous, également, nous n'oublions ni nos espérances ni nos devoirs ; nous les affirmions hier sur le passage de Krüger, nous les affirmons aujourd'hui sur la tombe des morts de Champigny, tandis que sur la terre d'Allemagne le président du Transvaal porte la protestation du Droit et de la Justice immanente. Vive le droit du peuple ! Vive le droit des peuples ! Vive la patrie ! Vive la République ! »

LES ENFANTS DU TAMBOUR

On nous télégraphie de Saint-Omer, 2 décembre :

Le tambour Bertin, rentrant de permission, s'est présenté au quartier du 8e d'infanterie à Saint-Omer, portant dans ses bras une petite fille âgée de 18 mois et accompagné de deux autres fillettes de 3 et 4 ans.

Bertin qui était allé en permission dans son pays à Sallaumines, dans le Pas-de-Calais, avait trouvé sa femme gravement malade et ses trois filles sans ressources. A l'expiration de sa permission, il avait repris le chemin de la caserne, mais ne pouvant abandonner ses enfants, il s'était décidé à les amener avec lui.

On fit manger les fillettes à la caserne, au moment de leur arrivée, mais on ne pouvait les y garder; on dut en référer au ministre et le général André a ordonné l'envoi immédiat du malheureux tambour en congé illimité à titre exceptionnel et en sus de la proportion des dispenses accordées aux soutiens de famille. — J.

Voir, plus loin, les **Dépêches de la Nuit** et la **Dernière Heure**.

AU MOULIN D'HUILE

Sur la Route du Paradou. — Dans le Moulin. — Les Catégories de Travailleurs. — L'Huile vierge. — Un Aïoli monstre. — Jeux Chants et Galejades.

Environ du Paradou (B.-du-Rh.) 27 nov. 1900.

Une, deux, trois charrettes, et puis d'autres encore, se suivent à quelque cent mètres l'une de l'autre, sur le blanc chemin qui se déroule de Fontvieille au Paradou. Elles ont laissé au loin derrière elles les faccétieux moulins à vent, dont les antennes ressemblent à des bras qui leur font des appels sympathiques. Ces charrettes n'emportent point des sacs de blé, mais des quantités d'olives. Elles s'en vont vers les moulins d'huile qui se blottissent sous de grands arbres à peu près sans feuilles. Mais les fûts des peupliers blancs sont splendides, les baguettes des saules semblent toutes dorées de neuf et les fruitiers, à perte de vue, sous le pâle soleil, développent de véritables petites forêts aux branches violettes La campagne ondule et de temps en temps, un mas, écartant son rideau de chênes, jette un bruit de volailles, des coqs se répondent avec la franchise d'un clairon d'or, et des dindes, le bec encorailé de breloques, gloussent, font les belles, traînent les plumes et nous donnent un avant-goût du repas plantureux.

Une grande ferme m'attire; je m'y dirige, et voilà qu'aussitôt les chiens se précipitent sur moi, non point pour me repousser, mais pour me témoigner plutôt une amitié exu-

raconte qu'il portait, lui, en travaillant au moulin d'huile, un mauvais pantalon bleu, tout rapiécé, avec une vieille veste d'ordonnance qu'il tenait de son pauvre grand, ancien soldat de Napoléon Ier.

Le moulin abrite une grosse meule qu'un mulet fait mouvoir, lentement, au bruit de ses grelots, dans une pile ronde appelée *lou bres*. Là-dedans les *mouleiroun* entassent les olives qui s'écrasent, se meurtrissent et finissent par faire une pâte, que d'autres hommes viennent chercher avec des brouettes, pour la jeter ensuite dans une pile voisine.

Lorsque les olives sont tout à fait supérieures, la pâte, bien que non encore pressée, laisse couler un flot vermeil. C'est l'huile vierge employée par l'église dans les cérémonies du baptême, de la *confirmation* et de l'extrême-onction.

Ensuite, on « encalasse », Cette opération consiste à remplir de pâte les scourtins, lesquels sont emplés par trente sous une presse. La pile de trente scourtins forme *uno cambo*, que les *barreiaire* sont chargés de presser. En donnent-ils du jus de coude ! Pour les encourager, le chef de barre, qui est souvent un vieux *galejaire*, leur dit de telles choses : « Allons, mes enfants, il ne faut pas faire comme les poules qui s'endorment sur le barron ! Allons, serrons-nous bien, tous, tant que nous sommes ! Et que de Saint-Chamas, il ne sorte pas de mauvaises moules. Sentez le bon vin qu'on vous apporte ; tout à l'heure, nous mangerons l'aïoli ! »

L'huile rousse coule de toutes parts des scourtins et se répand dans de grandes piles carrées pleines d'eau. Une fois que la *cambo* est assez pressée, un homme vient arroser d'eau bouillante les scourtins pour leur enlever le peu d'huile qu'ils pourraient conserver encore. On donne ensuite les derniers coups de barre, les plus durs, pour achever d'exprimer la pâte et lui faire rendre ses dernières gouttes de jus.

Les travailleurs ont bien gagné leur matinée... Alors, zou ! le feu s'allume ; dans une grande marmite on entasse plusieurs livres de morue ; ceux-ci surveillent les pommes de terre, cet autre pèle quelques gousses d'ail ; cet autre, le mortier entre les cuisses, fait tourner le pilon d'une main ferme et toujours dans le même sens, tandis que le baile verse avec le carafon les premiers flots de l'huile nouvelle. L'aïoli monte, monte toujours, dur et vermeil, autour du pilon qui jamais ne s'arrête. Oh ! le magnifique aïoli ! Encore un ou deux tours et c'est fini ! Voici que des clients arrivent, des clients pour lesquels on a écrasé les olives ; afin de régaler les travailleurs, ils apportent chacun, suivant l'usage, une bonne bouteille de vin. Alors, on se met à table, la morue et les pommes de terre sont apportées toutes fumantes ; on mange l'aïoli d'un fier appétit, on trinque, on chante, et le vent peut souffler, et le froid peut sévir au dehors, il n'y a rien comme un aïoli pour remonter le cœur. On raconte aussi de bonnes farces. Ecoutez celle-là, que le *Gau* rapporte et qui fait précisément la joie du moulin où je me suis arrêté :

— L'autre jour, mes amis, je clouai le bec au juge de paix.

— Et comment ? font les autres.

— Ne voulait-il pas en savoir plus que moi sur les choses de la campagne. A la fin, impatienté, je lui dis : Vous avez beau porter de petites vitres à cheval sur votre nez, parions, monsieur le juge, que vous ne deviniez pas ceci :

— L'an dernier, j'ai semé des pommes de terre. Savez-vous ce qui vint ?

— Et, parbleu, des pommes de terre !

— Aucunement... Il vint des cochons qui les mangèrent toutes.

Et de rire avec de gros rires sincères et d'emplir la voûte du moulin d'applaudissements vigoureux.

Elzéard Rougier.

EN CONVALESCENCE

La sollicitude du gouvernement vient de s'exercer sur un sujet entre tous brûlant

fièvre, atteint parfois pour le restant de ses jours ?

En avons-nous vu défiler à Marseille de ces navrants spectres promenant dans nos rues, avant d'être rapatriés dans la cité natale, le fantôme d'une énergie disparue, d'un corps décharné ! Nous eûmes ce tableau il n'y a pas longtemps, après le Dahomey conquis, après Madagascar recouvré. Nous l'aurons encore avec l'expédition de Chine. La même tristesse s'emparera de tous les cœurs et les mêmes réflexions surgiront, celles qui naissent au spectacle de la souffrance humaine, d'autant plus poignante qu'elle s'abat sur la glorieuse jeunesse et transforme en vieillards débiles des êtres hier encore resplendissants de vie.

Ah ! l'horreur de la guerre, combien elle résulte mieux de cette vision que de celle d'un cadavre enfoui pour toujours au champ d'honneur ! Les mères regardent avec stupeur ces ombres errantes et, dès lors, sont emplies d'émoi pour leurs fils quand ils seront soldats. Eh ! quoi, se disent-elles, est-ce là ce qu'on fait de nos enfants et le souci qu'on prend d'eux ?

Parfois, trop touché par le mal pour redevenir un militaire valide, le jeune soldat est renvoyé des colonies en congé illimité. Il cesse d'appartenir à l'armée et l'Etat ne s'occupe plus de lui. Si ce convalescent a des parents fortunés, tant mieux pour lui ; s'il est seul et sans ressources, malheur à lui car sa situation est inextricable. Je sais bien que des sociétés se sont formées, en vue de faciliter au soldat libéré la recherche d'un travail rémunérateur et que les coloniaux trouvent même un asile temporaire où des soins dévoués leur sont ménagés. Mais l'initiative privée, malgré toute sa générosité, reste au-dessous d'une tâche écrasante.

En Allemagne, c'est l'autorité militaire elle-même qui ouvre un refuge aux soldats dont la santé a été éprouvée par la vie de garnison. Il y a quatre ans, on inaugurait à Lettembach, en Alsace-Lorraine, une vaste maison de convalescence où, depuis lors, plus de quinze cents militaires sans argent ont pu se reposer des fatigues du service avant de rentrer dans la vie civile.

Si les œuvres de secours fondées en France par le groupement des dévouements particuliers ne bénéficient pas d'une notoriété assez grande et d'une action assez efficace, peut-être conviendrait-il que le gouvernement imitât l'exemple de l'Allemagne. Il serait même très aisé d'aménager dans un but d'hospitalisation quelques-uns des bâtiments du Domaine, châteaux ou fermes, que la chute de l'Empire a laissés sans affectation spéciale et qui restent sans emploi utile. Les sociétés régimentaires feraient bien de réclamer, au profit de leurs protégés, l'attribution de ces immeubles que l'on sauverait, du même coup, d'une ruine fatale.

Tout récemment, on pouvait lire dans les journaux, dissimulée sous la rubrique des faits divers, la lamentable odyssée d'un convalescent militaire venant s'échouer sur un banc de la gare d'Orléan, à Paris. Il mourait littéralement de faim. L'humanité des agents qui le recueillirent lui sauva la vie. Ils eurent quelque peine à lui faire absorber des aliments réparateurs. Ayant repris sessens il raconta qu'il s'était engagé à dix-huit ans et que pendant son service il avait perdu son père écrasé par la chute d'une pierre, dans la carrière où il travaillait, et sa mère, tuée par le désespoir.

Lui-même, déprimé par les fièvres, était ainsi seul, sans logis, sans famille, sans un sou en poche. Il arrivait à pied de Marseille. Pendant ce long voyage, exténué, il s'était

et les exigences des sectaires. S'il triomphe des premiers, pourra-t-il imposer aux seconds une certaine retenue, une modération très relative? Ils exigeaient l'autre jour qu'on supprimât immédiatement le budget des cultes et, pour leur faire prendre patience, pour ne pas leur déplaire, il leur a répondu : « Nous en recauserons après le vote de la loi sur les associations. » Cet entretien ne sera pas sans inconvénient ni même sans péril, car la Chambre n'est pas encore d'humeur à déchirer le Concordat.

Tandis qu'il promet à son aile gauche de la satisfaire dans quelques semaines ou dans quelques mois, M. Waldeck-Rousseau tient, à son aile droite, un langage bien différent : il le tient, non au plein jour de la tribune, mais dans le demi-jour plus discret des couloirs. Il dit aux libéraux : « Laissez-moi les mains libres, ne m'empêchez point d'immoler à Brisson et à la franc-maçonnerie ces congrégations et aussi cette liberté d'enseignement qui leur déplaisent et je vous promets, en échange, d'accroître d'une façon très sensible les traitements des curés, des vicaires, de ce petit clergé sur lequel s'étend notre commune sollicitude. »

Je ne suspecte point, d'une façon absolue, la sincérité de M. Waldeck-Rousseau, car, enfin, il ne trompe évidemment qu'un parti sur deux. S'il supprime le budget des cultes, il tiendra ses engagements envers l'Extrême-Gauche; si, au contraire, il le maintient avec une augmentation très sensible, il respectera la parole donnée aux libéraux. Je sais bien que certains frondeurs vont répandant le bruit que la Gauche et le Centre seront également déçus, que le président du conseil maintiendra le Concordat sans accroître d'un seul centime les traitements des curés et des vicaires, que ces tours de passe-passe sont assez dans sa manière; mais c'est là certainement une de ces pensées de derrière la tête dont il n'a dû faire la confidence à personne. Il se peut qu'il ménage à ceux-ci et à ceux-là cette double surprise; il faut leur en laisser tout le plaisir.

Ce marchiavélisme, qu'il est permis, je l'avoue, de trouver subalterne, aurait pu obtenir un certain succès si, dans le laisser-aller de la buvette et du fumoir, on n'avait échangé quelques confidences. Elles ont abouti à

quement combattus, le traitent toujours un peu en suspect. Une pareille tactique expose fatalement un ambitieux à baisser d'un cran pour le moins dans l'estime des hommes, et sans compensation bien appréciable.

Voila pourquoi lorsque des politiciens qui ne se payent ni de mots ni de vagues promesses soupçonnent M. Waldeck-Rousseau de vouloir tromper tout le monde, cette opinion, qui n'a rien de précisément flatteur, ne se heurte point à une incrédulité générale. Il leur suffit de crier : « Méfions-nous! » pour que ce cri trouve immédiatement de l'écho.

PAUL BOSQ.

L'Acte de La Haye

L'état des affaires du Transvaal se résume, à l'heure actuelle, à l'actif des Anglais, de la façon suivante :

Des fermes brûlées,
Des femmes déportées,
Des patriotes fusillés.

En fait de réels progrès dans la conquête, néant.

Les troupes britanniques marchent à l'aventure, prenant des positions précaires, remportant des succès éphémères, croyant tout avoir terminé un jour et ayant tout à recommencer le lendemain.

Ils sont deux cent mille là-bas qui batailent contre quelques milliers et n'arrivent à rien, sinon à dûment établir que leurs adversaires sont vaillants, généreux et irréductibles.

Cela dure depuis un an déjà et menace de durer bien plus longtemps encore.

En attendant, l'Angleterre se discrédite, ses généraux se démonétisent, son corps d'officiers se décime, ses armées se fondent, et l'amour-propre national subit tant d'échecs que même la victoire finale ne les pourra réparer.

Les Anglais ne voient pas cela; on veut le leur montrer, ils protestent; l'évidence est comme une insulte dont leur orgueil se trouve soufflété. N'importe où l'on cherche à les arrêter, ils prétendent qu'on les arrête au meilleur tournant; il vont ainsi, aveugles volontaires, le long du chemin de l'arbitraire et de l'injustice, hurlant contre qui les avertit, se déchaînant contre qui leur résiste.

Ils partent, pour n'écouter personne, d'un principe éminemment faux, prenant l'effet qu'ils produisent pour la cause qui l'engendre, découvrant des haines, des rancunes, des rivalités, des jalousies, là où il n'y a au fond que le sentiment réel des choses, que la révolte de l'esprit public européen contre une entreprise illégitime par son but, cruelle par ses moyens.

Et il n'est pas jusqu'à ce mot d'arbitrage,

L'Anniversaire de Champigny

On nous télégraphie de Paris, 2 décembre :

Cette après-midi a eu lieu à Champigny le pèlerinage des anciens combattants de 1870, des sociétés regimentaires et de sauvetage, au monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie. Dans la matinée plusieurs conseillers municipaux, parmi lesquels MM. Henri Galli, Barillier et Dubuc s'étaient rendus à Champigny où ils ont déjeuné; le départ de Paris était fixé à midi 35; dès midi, un grand nombre de membres de sociétés patriotiques arrivaient à la gare de Vincennes, place de la Bastille, avec des drapeaux et des couronnes, on remarquait notamment les drapeaux de la Bellevilloise, de l'Action nationaliste, de l'Union des anciens combattants de terre et de mer, de la Société nationale de sauvetage, de la Renaissance de Paris, etc.

Parmi les couronnes signalons celle de la Ligue des patriotes, en immortelles jaunes traversée d'un large ruban tricolore voilé de crêpe et ornée d'une touffe de myosotis; celle des Anciens combattants de 1870, de la société d'instruction militaire la Renaissance de Paris, etc. Dans la foule des nouveaux arrivants, nous reconnaissons MM. Maurice Quentin, Le Menuet, Maurice Spronck, Max Régis, Barthélemy, vice-président de la Société nationale de sauvetage, etc. Le train est bientôt bondé et il se met en marche à midi 35, tandis qu'éclatent le chant de la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* alternant avec les cris de : Vive Déroulède! et le chant de la *Charrette*. Un grand nombre de personnes sont parties par le train de 1 heure 5.

Le cortège s'est formée à la gare pour se rendre à la mairie et de là au monument commémoratif. Des discours ont été prononcés par MM. Levée, au nom du conseil municipal de Paris; Chérioux, au nom du conseil général, puis M. Galli a pris la parole en ces termes, au nom de la Ligue des patriotes :

« Paris est resté depuis trente ans fidèle au culte du souvenir, et depuis trente ans chaque année il vient ici honorer ceux qui sont tombés les armes à la main pour la défense de la patrie. Champigny lui rappelle deux journées héroïques, deux journées d'émotion passionnées et tragiques vécues dans l'angoisse, au son de la canonnade lointaine et dans l'espérance de la victoire, car Paris ne voulait pas, ne veut jamais désespérer de la patrie. A ceux qui lassés par les revers, fatigués de privations et de combats, défaillants au spectacle des ruines et des horreurs de la guerre criaient : la paix! Paris répondait en 1792 : La guerre à outrance tant que l'ennemi foulera le sol du territoire.

« Le Paris de 1870, ne l'avons-nous pas senti revivre hier, lorsque le tonnerre de ses acclamations saluait le vieux Krüger dont la première parole prononcée sur la terre de France fut : « Nous périrons tous plutôt que de subir l'oppression étrangère ». Ces manifestations grandioses auxquelles nous venons d'assister n'affirment-elles pas encore, après trente ans, notre irréductible protestation contre la conquête? L'écho de cette protestation a retenti dans toute l'Europe et dans cette Allemagne même qui reçoit aujourd'hui après nous l'élu du peuple du Transvaal. Que les Allemands le comprennent ou non, protester contre l'annexion des républiques sud-africaines, c'est protester contre tous les abus de la force; c'est condamner l'œuvre accomplie par Bismarck en 1871; c'est condamner l'annexion de

envoi immédiat du malheureux tambour en congé illimité à titre exceptionnnel et en sus de la proportion des dispenses accordées aux soutiens de famille.— J.

Voir, plus loin, les **Dépêches de la Nuit** et la **Dernière Heure**.

AU MOULIN D'HUILE

Sur la Route du Paradou.— Dans le Moulin.— Les Catégories de Travailleurs.— L'Huile vierge.— Un Aïoli monstre.—Jeux Chants et Galejades.

Environ du Paradou (B.-du-Rh.) 27 nov. 1900.

Une, deux, trois charrettes, et puis d'autres encore, se suivent à quelque cent mètres l'une de l'autre, sur le blanc chemin qui se

laissé au loin derrière elles les facétieux moulins à vent, dont les antennes ressemblent à des bras qui leur font des appels sympathiques. Ces charrettes n'emportent point des sacs de blé, mais des quantités d'olives. Elles s'en vont vers les moulins d'huile qui se blottissent sous de grands arbres à peu près sans feuilles. Mais les fûts des peupliers blancs sont splendides, les baguettes des saules semblent toutes dorées de neuf et les fruitiers, à perte de vue, sous le pâle soleil, développent de véritables petites forêts aux branches violettes La campagne ondule et de temps en temps, un mas, écartant son rideau de chênes, jette un bruit de volailles, des coqs se répondent avec la franchise d'un clairon d'or, et des dindes, le bec encoraillé de breloques, gloussent, font les belles, traînent les plumes et nous donnent un avant-goût du repas plantureux.

Une grande ferme m'attire; je m'y dirige, et voilà qu'aussitôt les chiens se précipitent sur moi, non point pour me repousser, mais pour me témoigner plutôt une amitié exubérante, une *chatouno* apparaît sur le seuil de la grande porte, en jupes courtes, les pieds chaussés de petits sabots d'opéra comique, de sabots si mignons et si jolis qu'on y mettrait au besoin des dragées ou les poupées du jour de l'An. La chatouno est brune et le mouchoir à *baneto* qui la coiffe semble un peu de neige sur ses noirs cheveux.

— Je voudrais, mademoiselle, visiter le moulin d'huile.— Mais, je vous y conduis tout de suite, me dit-elle. Et leste, soufflétant l'air un peu vif, de sa jupe de laine par derrière épinglée, elle m'ouvre déjà la porte du moulin.

— Salut à la compagnie! Ah! c'est à merveille, je tombe précisément dans un moulin d'huile outillé à l'ancienne, sans machine à vapeur. Le travail bat son plein et que de braves gens ici!

Il n'y a pas dix ans, dans un moulin d'huile de quelque importance, vous trouviez à peu près toujours neuf *barrejaire* (hommes de barre), six *mouleiroun* (ouvriers qui jettent les olives sous la meule), *un triaire d'oli*, *un baile de banc*, *un baile-mestre*, et *un carreiti*. Ce sont à peu près aujourd'hui les mêmes travailleurs, sauf quelque variété dans le nombre. L'intérieur du moulin a l'architecture d'une nef romaine; les hommes sont accoutrés d'une pittoresque façon, car le travail est on ne peut plus salissant. Charloun

sur les choses de la campagne. A la fin, impatienté, je lui dis : Vous avez beau porter de petites vitres à cheval sur votre nez, parlons, monsieur le juge, que vous ne deviniez pas ceci :

— L'an dernier, j'ai semé des pommes de terre. Savez-vous ce qui vint?

— Et, parbleu, des pommes de terre!

— Aucunement... Il vint des cochons qui les mangèrent toutes.

Et de rire avec de gros rires sincères et d'emplir la voûte du moulin d'applaudissements vigoureux.

Elzéard Rougier.

EN CONVALESCENCE

La sollicitude du gouvernement vient de s'exercer sur un sujet entre tous brûlant d'intérêt. Il s'agit de l'allocation d'un secours variant de 50 à 150 francs aux militaires et marins retournant de l'expédition de Chine en congé de convalescence. La subvention est maigre mais, comme dit l'autre, cela vaut mieux que rien; car il faut se souvenir que jusqu'ici les pauvres soldats victimes de maladies ou du climat débilitant dans nos campagnes coloniales, ne jouissent jamais d'une faveur telle. Et peut-on bien appeler cela une faveur? C'est bien, plutôt, un droit imprescriptible que conquiert le malheureux convalescent, au prix de fatigues et de peines innombrables; il a servi sa patrie et sa patrie lui doit bien cette aumône.

Hélas! c'est proprement une aumône; le mot : secours est trop prétentieux en la circonstance; le maximum de 150 francs allégera peut-être les premières misères du convalescent, mais il ne lui assurera pas la paix, la tranquillité, les soins nécessaires à sa guérison. Cependant quel malade est plus digne de compassion que ce jeune homme parti de son village, de son foyer, plein de vigueur et de force, et revenant des pays lointains hâve, défiguré par la

En Allemagne, c'est l'autorité militaire elle-même qui ouvre un refuge aux soldats dont la santé a été éprouvée par la vie de garnison. Il y a quatre ans, on inaugurait à Lettembach, en Alsace-Lorraine, une vaste maison de convalescence où, depuis lors, plus de quinze cents militaires sans argent ont pu se reposer des fatigues du service avant de rentrer dans la vie civile.

Si les œuvres de secours fondées en France par le groupement des dévouements particuliers ne bénéficient pas d'une notoriété assez grande et d'une action assez efficace, peut-être conviendrait-il que le gouvernement imitât l'exemple de l'Allemagne. Il serait même très aisé d'aménager dans un but d'hospitalisation quelques-uns des bâtiments du Domaine, châteaux ou fermes, que la chute de l'Empire a laissés sans affectation spéciale et qui restent sans emploi utile. Les sociétés régimentaires feraient bien de réclamer, au profit de leurs protégés, l'attribution de ces immeubles que l'on sauverait, du même coup, d'une ruine fatale.

Tout récemment, on pouvait lire dans les journaux, dissimulée sous la rubrique des faits divers, la lamentable odyssée d'un convalescent militaire venant s'échouer sur un banc de la gare d'Orléan, à Paris. Il mourait littéralement de faim. L'humanité des agents qui le recueillirent lui sauva la vie. Ils eurent quelque peine à lui faire absorber des aliments réparateurs. Ayant repris sessens il raconta qu'il s'était engagé à dix-huit ans et que pendant son service il avait perdu son père écrasé par la chute d'une pierre, dans la carrière où il travaillait, et sa mère, tuée par le désespoir.

Lui-même, déprimé par les fièvres, était ainsi seul, sans logis, sans famille, sans un sou en poche. Il arrivait à pied de Marseille. Pendant ce long voyage, exténué, il s'était loué comme journalier aux étapes, se remettant en marche dès qu'il avait gagné quelque argent. Il donna son nom, Charles G..., aux agents qui hésitèrent à écrire à côté, dans leur rapport, l'épithète de vagabond. Au Dépôt, où il fut conduit, on jugea que vu sa mine honnête on pouvait le rendre à la liberté et le laisser reprendre sa marche à tâtons dans le grand Paris. Qu'est-il devenu? On l'ignore. Un hôpital s'est-il ouvert devant lui, et après lui le cimetière?

Ce drame n'est pas exceptionnel. On est cruellement affecté à la pensée qu'il peut se renouveler chaque jour, à cause de notre imprévoyance. Mais puisqu'enfin on paraît s'émouvoir, il n'y a pas lieu de désespérer. Seulement il ne faut pas qu'on s'en tienne aux demi-mesures. Le secours d'argent que vient d'instituer M. de Lanessan doit être complété par la création officielle d'un asile de convalescents, pourvu du confort indispensable au rétablissement de ces jeunes hommes qui, ayant dépensé leur vitalité pour le drapeau, ont des droits sacrés à la charité nationale.

DIDYME.

29

PÈRE INCONNU

Tu es injuste pour lui, maman.

Il faut croire ce que nous te disons, Gabrielle et moi.

Il faut laisser de côté tes préventions contre lui, et nous aider, au contraire, dans ce que nous voulons entreprendre, nous aider de tout ton cœur, de toute ton intelligence.

Il se pencha sur la chaise longue, entoura de ses bras caressants le cou de la malheureuse femme, et très bas, au milieu de ses caresses éperdues, il ajouta :

— Ne pense pas à ton fils, mère...

Je n'aime Gabrielle que comme un frère... moi,

Or, un frère peut-il voir sa sœur souffrir? Tout aussi bas que le jeune savant, elle murmura, le visage couvert de larmes :

— Ce n'est pas vrai, tu mens, Daniel, tu mens et tu souffres!...

— Non, non... tu as rêvé!... Crois-moi, je suis sincère?...

Elevée avec moi, Gabrielle est restée ma sœur.

Oh! une sœur adorée, oui, mais rien que ma sœur!...

Plus haut, il continua :

— Tu es si bonne, si grande, si généreuse, ne vas-tu pas donner tous ces trésors de ton cœur si droit à ce pauvre garçon si malheureux, si à plaindre?

Et quand son innocence sera reconnue, ne voudras-tu pas que mon frère Michel, que le mari de ta fille soit ton fils aussi?...

Et comme il sentait encore en elle une résistance, comme ses beaux yeux dont il connaissait la moindre expression restaient dilatés et sombres, il ajouta :

— Je t'en conjure, mère adorée, ne me refuse pas!

Ne me cause pas ce désespoir nouveau pour moi, de ne pas être d'accord avec toi, d'être obligé de te cacher mes pensées et mes actes.

Il fit un signe à Gabrielle.

Mais mademoiselle de Saint-Amand n'eut pas l'air de comprendre que Daniel voulait lui faire joindre ses instances aux siennes.

— Tu vois, dit-il à sa mère, tu l'as blessée... Elle était pourtant déjà si malheureuse...

La comtesse Marguerite regarda Gabrielle.

Celle-ci, les narines un peu palpitantes, l'œil sérieux, le visage pensif et durci, paraissait tout à fait détachée de la mère et du fils.

Mme de Saint-Amand lui fit un signe.

— Viens, dit-elle faiblement.

Gabrielle résista et demeura impassible, blanche et froide comme une statue de marbre.

— Mais viens-donc, répéta la comtesse.

Daniel se releva, il prit la jeune fille par la main, et la traînant, la poussant, la portant presque, il la jeta dans les bras de sa mère.

— Tu crois en Michel Gérard?... murmura Mme de Saint-Amand.

Gabrielle, toujours raide et grave, inclina la tête.

— Comme en moi-même, oui, dit-elle sèchement.

— Eh bien! soit... tu dois avoir raison. Tu es trop droite, trop honnête, trop intelligente pour te tromper... Ton opinion sera désormais la mienne.

Et elle ajouta, plus tendre :

— Et puis, je t'aime trop pour ne pas penser comme toi... pour ne pas me convertir à tout ce que tu voudras.

Désormais, ainsi que me l'a demandé Daniel, j'aurai un fils de plus. Et si je ne sais pas t'aider à le sauver, du moins ma tendresse t'encouragera, te fortifiera, te fera du bien.

Gabrielle était vaincue.

Sa rancune était oubliée.

Elle rendit à la comtesse ses baisers.

— Je te retrouve, dit-elle...

Etre séparée de toi m'était si cruel!...

Oui, tu nous aideras. Et plus tard, Michel, mon Michel si noble et si bon, t'aimera aussi

XIII.— L'ENFANT DE PERSONNE

Dans le bas de la maison qui commençait à être envahi par la foule, sur la terrasse, le long des massifs magnifiques, partout on entendait en un sourd murmure de colère des mots sinistres, des imprécations et des menaces monter comme une houle furieuse.

— A mort! l'assassin! criait-on, à mort! le misérable qui est venu ensanglanter notre pays!

M. Castéran, de toute son autorité, parlait, essayait de calmer les esprits, disait :

— Rien n'indique encore que ce jeune homme soit le criminel; je vous en conjure, laissez la justice s'éclairer, et avant de prononcer un verdict, attendez le sien.

Ceux qui entendaient les paroles sensées du commissaire se calmaient évidemment. Mais plus loin les têtes continuaient à se monter, tandis que les propositions les plus alarmantes allaient et venaient, passaient dans l'air et éclataient ainsi que de subtiles et dangereuses fusées.

— Il faut l'écharper, le lyncher, comme en Amérique, disait l'un.

— Le jeter là-dedans, dans le bassin des Sources, faisait un autre.

— Le pendre aux grands chênes de l'avenue.

M. Castéran, de sa propre autorité, ordonna d'atteler une voiture et la fit avancer contre l'une des portes de derrière autour de laquelle il n'y avait aucune personne.

— Est-ce qu'on va le faire évader par là? demanda un de ceux qui criaient le plus et qui eut vent de la chose.

Le commissaire eut peur que son projet de prudence n'aboutît pas, et avec un grand sang-froid il répondit :

— C'est pour la justice. Ces messieurs, depuis ce matin cinq heures qu'ils sont sur pied, n'en peuvent plus.

On trouva la raison valable, et comme la nuit était venue, on ne regarda pas de trop près le visage des deux personnages, que, de loin, on vit monter dans le coupé du duc d'Argile.

C'était bien Michel et le brigadier de gendarmerie, l'un escortant l'autre, qui partaient ensemble.

En haut, M. Viguier et Amable de Précomtal mettaient les scellés sur les portes de la chambre dans laquelle Gérard avait dû coucher.

On y voyait ses effets, ses objets de toilette, une malle et diverses autres choses.

Un hasard providentiel lui avait fait déposer sa valise dans le bahut du corridor.

Là, les magistrats, voyant le meuble fermé à clef, n'eurent point la pensée d'inventorier encore.

On fit venir Gustave et on lui dit :

— Vous êtes gardien des scellés, vous répondez de ceux-ci.

Quand M. de Précomtal et le procureur arrivèrent à la prison après avoir pris le petit chemin du parc, la voiture, qui avait dû faire le tour par la grande route et les boulevards extérieurs, s'arrêtait juste devant la porte, Michel en descendit.

Son sang-froid en partie était revenu.

Le désespoir de la mort de son père était immense au fond de son cœur déchiré, mais il n'était pas de ceux qui laissent voir leurs impressions intimes, encore moins qui s'y attardent, quand les regrets sont inutiles et les événements irréparables.

Plus tard, il le pleurerait, il le vengerait surtout... ce père adoré!

Pour l'instant, il devait songer à se tirer du guêpier dans lequel les circonstances, également la bêtise et l'ambition effrénée de ce procureur, étaient en train de l'enlizer.

On le fit entrer dans une toute petite salle servant de greffe, et où les formalités de l'écrou devaient être remplies.

Avant, on l'invita à déposer sur la table tout ce qui était en sa possession, sur lui.

Une angoisse profonde serra son cœur.

Ces lettres de sa mère qu'il voulait lire avant de les remettre au marquis de Madiran, car son père lui avait donné l'autorisation de les parcourir, il n'avait pas eu le temps de les ouvrir...

Il fallait s'en séparer ainsi, et les confier à des étrangers, à des indifférents, plus même à des malveillants, presque des ennemis, qui les souilleraient rien que par leurs regards!..

N'importe, quelle que fût la blessure que Michel reçut à cette pensée douloureuse, rien sur son hautain visage aux claires prunelles n'apparut.

Le chef de la prison, qui était seulement à Montbert un brave homme de gardien ou de geôlier, lui dit :

— Donnez-nous d'abord vos bijoux, monsieur, je vais devant vous en dresser la liste.

Michel s'exécuta.

C'était seulement sa montre et sa chaîne, à laquelle pendait un médaillon contenant des cheveux bruns, ceux de Gabrielle, enlacés à une mèche grise, cette dernière appartenant au duc d'Argile.

— Maintenant, votre argent.

Il en avait fort peu sur lui, rien que quelques louis et de la monnaie, en tout cent quatre-vingt-deux francs, qu'on coucha également sur l'inventaire.

— Les papiers?... continua Silvestre, le chef de la prison.

Et Michel bravement aligna sur la table de bois blanc un portefeuille en cuir de Russie rouge, fleurant cette odeur forte que l'on connaît, et une large enveloppe gonflée à éclater.

— Qu'y a-t-il là-dedans? interrogea le procureur qui assistait à la formalité.

Malgré toute sa volonté, Gérard, la voix un peu étranglée, répondit :

— Le portefeuille contient de très anciennes lettres de femme.

— De qui?

— D'une personne qu'a connue le duc d'Argile.

— Et dans cette enveloppe?

— Les valeurs qu'il m'envoyait remettre en dépôt à son ami, le marquis de Madiran, avec les papiers contenus dans ce portefeuille.

— Le duc d'Argile vous a sans doute donné une lettre pour expliquer votre visite au marquis? demanda le juge d'instruction.

— Où est cette lettre? continua le mari de Clémence.

Michel ne se troubla pas, comme l'espérait M. Viguier, et il répondit simplement :

— Je vous ai déjà déclaré, monsieur le procureur, que le duc d'Argile avait écrit de Paris à M. de Madiran, avant son départ.

Dans cette lettre, il faisait plus que lui annoncer ma visite, il lui donnait les raisons même de son dépôt.

— A qui ferez-vous croire semblable sornette?

Vous voulez gagner du temps, c'est évident.

Au lieu de nous prendre ainsi pour des niais, avouez donc votre forfait.

Votre franchise sera une preuve de repentir.

Gérard ne sourcilla pas.

— Vous avez déclaré vous-même que vous interrogeriez le marquis de Madiran, dit-il. Quand vous l'aurez fait, vous verrez bien si tout ce que je vous dis n'est pas l'absolue vérité.

— Vous n'avez pas autre chose sur vous monsieur? demanda le geôlier.

PAUL D'AIGREMONT.

(La suite à demain.)

NOUVELLES LOCALES

Nous rappelons que l'assemblée générale des électeurs consulaires appelés à constituer la commission préparatoire des élections au tribunal de commerce, aura lieu aujourd'hui lundi, 3 décembre, à 2 heures du soir, au siège de la Société pour la défense du commerce, 12, rue Cannebière. La carte d'électeur consulaire sera exigée.

Le Livre d'or du *Petit Marseillais* :

Nous avons reçu pour les pauvres d'un anonyme 20 fr.; et en reconnaissance à saint Antoine de Padoue, de J. V., 5 fr.; de J. A. D., 5 fr.; de M. C., 50 cent.; d'un anonyme, 2 fr. 50; de L. C., 1 fr.; et d'un anonyme, 2 fr. 50, en reconnaissance de saint Expédit.

Nouvelles Maritimes. — Le paquebot *Les Andes*, de la Société générale de Transports maritimes, qui était attendu dans la matinée, n'était pas encore signalé dans la soirée.

Le paquebot *Armand-Béhic*, courrier de La Nouvelle-Calédonie, d'Australie et de Colombo est arrivé, hier soir, au Frioul où il n'a fait que stationner pendant une heure. Du Frioul, le navire s'est réfugié à l'Estaque à cause du mauvais temps. Les passagers et la poste débarqueront ce matin.

Le mouvement des navires dans les ports de Marseille a été, hier, de trente-cinq vapeurs et de trois voiliers, entrées et sorties comprises.

Aux arrivages citons : la *Ville-de-Bastia*, de Toulon, avec 8 passagers et 80 tonnes ; l'*Oruba*, de Sydney, avec 76 passagers, dont 44 pour Marseille, et 1,500 tonnes de marchandises diverses pour Londres ; l'*Orsola*, de Saint-Pierre-Martinique, avec 750 tonnes de sucre et de fer ; le *Général-Chanzy*, de Tunis, avec 63 passagers et 371 tonnes de vin et céréales ; la *Ville-de-Tunis*, de Philippeville, avec 30 passagers et 433 tonnes de vin, dattes, etc.; le *Rakoczy*, de Fiume, avec 19 passagers et 445 tonnes ; le *Pionnier*, de Menton, avec 30 tonnes ; la *Corse*, de Bougie, avec 12 passagers et 623 tonnes ; l'*Auvergne*, de Bône, avec 5 passagers et 100 tonnes de céréales, liège, etc.; et le *Tell*, de Nice, avec 10 tonnes.

Nouvelles d'Aix :

Nous avons appris avec plaisir la nomination de M. Henry Régismanset, juge suppléant au tribunal civil d'Aix, comme juge suppléant rétribué au tribunal civil de Versailles. M. Régismanset qui est le fils du distingué inspecteur d'académie voudra bien en cette circonstance agréer nos sincères félicitations.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort inopinée de M. A.-Trémelat, ancien ouvrier calfat, qui fut pendant de longues années président du syndicat de cette corporation et qui, après, prit part au mouvement politique dans notre ville. Il fut l'un des fondateurs de l'Union des chambres syndicales ouvrières et en fut, le premier, nommé syndic. Conseiller d'arrondissement, ses collègues le désignèrent pour la présidence de ce corps élu et il devint ensuite conseiller municipal sous la municipalité Baret et fait chevalier de la Légion d'honneur par M. Carnot. Depuis quelques années, il s'était complètement retiré de la politique pour se consacrer à sa famille. Nous présentons à sa veuve et à sa famille nos sincères condoléances.

Un homme dont on n'a pu établir l'identité, âgé de 65 ans environ, s'est affaissé subitement, hier après-midi, vers 4 heures, au cimetière Saint-Pierre. Des personnes s'empressèrent auprès de lui, mais tous les soins qui lui furent prodigués étaient inutiles : le malheureux était mort. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Nous avons reçu hier la visite d'un jeune marcheur, Eugène Césard, qui fait à pied le tour de France, sans carte routière, sans armes et portant sur le dos un sac de 16 kilos. Cet infatigable piéton de 20 ans a quitté Paris le 1er septembre dernier, des bureaux du journal le *Matin*. Il doit être de retour aux mêmes bureaux le 1er mars 1901. Nous lui souhaitons bonne chance.

Caisse d'Epargne. — Hier matin, à 10 h., a eu lieu au Rouet l'inauguration d'un 13e bureau auxiliaire. Il est situé chemin du Rouet, 80, dans un local fort heureusement aménagé.

L'administration centrale était représentée par MM. E. Rostand, président ; Famin, vice-président ; Ch. Vincens, secrétaire ; Prou-Gaillard, vice-secrétaire ; A. Gautier, auditeur des comptes ; A. Lagarde, membre du conseil ; Lelil et Duviard, administrateurs ; Brière, agent général ; Lions, caissier principal ; Guillaumont, inspecteur des succursales. Les administrateurs de quartier étaient presque tous présents. Citons MM. Cantini, Auriol, Élourard, Truchet, E. et H. Moriot, Cauvin, Montel, Laul, Gleize, Prunier, Roubaud, de la Tour du Breuil, Saurin, docteur Sarles, Mille, etc.

M. E. Rostand a rappelé le but de la création des bureaux de quartiers, et montré les facilités que celui-ci donnera aux habitants de cette zone qui comprend la gare du Sud, beaucoup d'industries et de propriétés rurales. Il a demandé aux industriels d'organiser à l'atelier un service combiné avec la Caisse comme vient de faire la cartonnerie Saint-Charles. Il a remercié les vingt-cinq bons citoyens qui ont accepté les fonctions d'administrateurs, s'affiliant à une institution qui, seule entre ses sœurs françaises, recevait hier des jurys de l'Exposition deux grands-prix.

Citant le mot d'un orateur allemand qu'un livret de Caisse d'épargne est comme le bon génie d'une maison, il leur a demandé de faire qu'autour d'eux se multiplient ces bons génies dans les foyers du peuple.

Après ce discours vivement applaudi, la séance a continué pour le public sous la présidence de M. Auriol, administrateur de service. 17 dépôts ont été reçus pour 1.962 francs.

déclara se nommer Scaparonde Secondo, il a été écroué à la disposition du parquet.

Les Amis de l'instruction de la Blancarde fêteront, les 8 et 9 décembre courant, le 16e anniversaire de la fondation de leur société, dans l'établissement des 500 Couverts, aux Chartreux. Samedi soir 8 décembre, retraite aux flambeaux et grand concert. Dimanche, distribution de livrets de la Caisse d'épargne et de prix, banquet, puis grand bal de jour et de nuit.

Voici le programme de la semaine, du 3 au 8 décembre, pour les cours publics et gratuits de l'Association polytechnique :

Lundi, à 6 h., anatomie et physiologie humaine, M. le docteur Roussy, 23, rue Puget : 6 h. 1[2, solfège et chant choral, Mlle Gibault, 20, rue des Bergers ; à 6 h. 1[2, physique, M. Jardin, 30, traverse du Chapitre ; à 8 h. 1[2, hygiène sociale, M. de Montricher, 23, rue Puget. — Mardi, à 5 h., diction et lecture à haute voix, Mme Bourgoint-Lagrange, 23, rue Puget ; à 6 h. 1[2, mathématiques, M. Brenier, 30, traverse du Chapitre ; à 8 h. 1[2, mécanique appliquée, M. Poussel, 23, rue Puget ; à 9 h., photographie, M. Caillol de Poncy, 27, rue Pavé-d'Amour ; à 9 h. soir, Révolution française, M. Vaulbert, école de garçons, rue Ferrari. — Mercredi, à 5 h. 1[2, déchiffrage au piano, Mme Palmero-Jondry, 20, rue des Bergers ; à 5 h. 1[2, perspective, M. Estève de Laroque, 23, rue Puget ; à 9 h., diction et lecture à haute voix, M. Négrel, 23, rue Puget. — Jeudi, à 5 h., littérature contemporaine, Mme Muselier, 2, rue Sylvabelle ; à 6 h. 1[4, chimie, M. Domergue, 2, rue Sylvabelle ; à 8 h. 1[2, sociologie, M. Peyronel, 23 rue Puget. — Vendredi, à 6 h., histoire, M. Mane, 23, rue Puget ; à 7 h., dessin géométrique, M. Estève de Laroque, 23, rue Puget ; à 8 h. 1[2, mathématiques, M. Varangod, 23 rue Puget. — Samedi, à 5 h. 1[2, sténographie, M. Vautravers 23, rue Puget ; à 8 h. 1[2, géographie, M. Butet, 23, rue Puget ; à 9 h., la France et ses hôtes, M. Tourtey, école supérieure de filles, boulevard des Dames.

Bal des Etudiants. — MM. les étudiants en médecine et en pharmacie et MM. les élèves des hôpitaux sont convoqués en assemblée générale le jeudi 6 décembre, à 5 heures du soir, en vue d'élire un comité pour l'organisation du bal de charité de 1901. La réunion aura lieu à la brasserie Phocéenne (entrée rue Curiol). — *Le Président du Comité provisoire*, SENGLAR.

La Ligue des travailleurs pour la caisse de retraites adresse un appel aux camarades, les invitant à assister à une grande réunion qui sera donnée jeudi soir, à 9 heures, à la Bourse du travail. Des commissions exécutives d'étude et de propagande seront nommées dans cette réunion.

Une séance de vaccination gratuite au vaccin de génisse aura lieu aujourd'hui lundi, à 11 heures du matin, à Menpenti, école de garçons.

Un Malheureux Choc. — Trois charrettes chargées de plomb se dirigeaient, hier, vers 3 heures, de la Pointe-Rouge vers la plage du Prado, lorsque arrivées à cet endroit, le cheval de la deuxième charrette eut peur et vint buter contre un tramway. A la suite du choc, un des charretiers, au service de Maximin Fouque, est tombé sous une roue de son véhicule et a eu la jambe gauche fracturée. M. Trouche, commissaire de police du 20 arrondissement, a ouvert une enquête sur cet accident. Ajoutons que le blessé a été transporté à son domicile. Son état n'est pas très grave.

Petits renseignements :

C'est avec la mention *bien*, et non assez bien, que M. Sauervein a été admis à la licence ès lettres, samedi, à Aix.

— A l'Assistance par le travail, le nombre des présences, pendant la semaine écoulée, a été de 368, formant un total de 937 bons travaillés ; 19 femmes ont reçu du travail à domicile, et 6 ouvriers ont été occupés aux ateliers du bois et du fer.

— Les chefs d'atelier et contremaîtres sont invités à se réunir, mercredi de 7 à 8 h. du soir, au bar Jean, 20, rue Haxo, pour une communication qui peut les intéresser.

MM. C. Valentin et L. Muratore nous prient de convoquer, pour ce soir, 9 h., 27, rue Pavé-d'Amour, 1er étage, les habitués et les abonnés du Grand-Théâtre, pour entendre, sur la question de notre première scène, des communications importantes.

Le secrétaire de la rédaction : PHILIP.

Vin Sautel apéritif bienfais^t, dem. un Sautel.

ECRASE PAR UN TRAMWAY

Un événement dramatique a jeté l'émoi, hier soir, vers 7 heures 1[2, parmi les passants, très nombreux à cette heure-là, qui se trouvaient dans la rue Noailles.

Une voiture de tramway électrique, numéro 678, faisant le service de la ligne Saint-Just-place Victor-Gelu, conduite par le wattman Falqui, âgé de 21 ans, descendait la rue Noailles, quand arrivé près de l'arrêt facultatif qui se trouve à l'intersection de la rue Longue-des-Capucins, le wattman aperçut un individu qui, débouchant du côté de la rue de l'Arbre, s'engageait dans la rue Noailles pour la traverser. Le watman corna. L'individu, après un moment d'hésitation, au dire de deux voyageurs qui se trouvaient sur la plateforme de devant, traversa la rue...

Pris en écharpe par le tram, l'individu

LA « ROBE ROUGE » AUX VARIÉTÉS

Le théâtre des Variétés donnera, demain, sa grande première de la saison avec la pièce nouvelle de M. Brieux, la *Robe Rouge*. Nos lecteurs ont certainement entendu parler de cet ouvrage dont le retentissement a été considérable. On sait que l'auteur s'est attaqué à la plus redoutable de nos institutions : la justice. Il s'agit de l'antagonisme entre le juge et l'accusé et il étudie à quels entraînements peut céder un magistrat s'il n'est pas doué d'une conscience scrupuleuse à l'excès. C'est une œuvre forte, poignante, d'une superbe intensité dramatique, avec, comme dans les œuvres de Brieux, une note ironique, une observation mordante et prise sur le vif. M. Mouzon, le juge d'instruction, est une figure merveilleusement campée.

La Robe Rouge, qui tiendra certainement l'affiche pendant plusieurs semaines, a été montée par M. Simon avec une grande minutie. M. Brieux est venu lui-même à Marseille pour régler les dernières répétitions et assister à la première. Quant à l'interprétation, elle serait digne du premier théâtre de Paris. Mlle Eugénie Nau, désignée par l'auteur et engagée spécialement pour jouer Yanetta, la femme du prévenu. M. Mouzon, juge d'instruction, ce sera M. Marquet ; Etcheparre, l'accusé, M. Mosnier. Toute la troupe donne d'ailleurs dans cette pièce qui produira une émotion énorme et que tout Marseille sera curieux de connaître et d'applaudir. Ce soir, répétition générale devant l'auteur.

Le Palais-de-Cristal donne aujourd'hui, à 2 h., en matinée populaire, à prix réduits, *Tron de l'air*, la nouvelle et amusante revue qui depuis dix jours fait courir tout Marseille au Palais-de-Cristal. Interprétation, mise en scène, décors, tout est à voir et à entendre et l'on ne peut mieux passer son temps qu'en allant entendre et voir *Tron de l'air* qui commence à 3 heures. Le soir, à 8 heures, concert et *Tron de l'air*.

— A l'Alcazar Léon Doux, à 2 h. 1[2, matinée à prix réduits, à laquelle paraîtront M. Mercadier, le fin romancier, acclamé tous les soirs ; Jane Mary, Musette, Baggessens, qui fera ses adieux ce soir, et tout le bataillon lyrique ainsi que toutes les attractions. Le soir, à 8 h. 1[2, représentation extraordinaire avec le concours de toute la troupe.

7e CONCERT DE L'ASSOCIATION ARTISTIQUE

Une salle archi-comble ; c'est-à-dire que près de quatre mille personnes acclamaient hier M. Vincent d'Indy, l'éminent compositeur qui dirigeait en personne l'une de ses plus émouvantes œuvres : le *Chant de la Cloche*. Inspirée par l'ode célèbre de Schiller qui porte le même titre, la légende dramatique de M. d'Indy est un véritable tableau de la vie d'une incroyable intensité de couleur. Sur sept tableaux, trois nous ont été offerts : le *Baptême*, l'*Amour*, l'*Incendie*. Avec son extraordinaire habileté de main, le musicien a écrit une œuvre d'une valeur exceptionnelle. Nous ne pouvons analyser pareille composition, ni en relever l'ingéniosité. Le style en est des plus élevés et la forme d'une beauté achevée dans ses moindres détails. Nous ne saurions dire quelle partie a le plus porté, car l'intérêt a été grandissant à chacune d'elles, se terminant par une ovation soulignée par trois rappels. Nous estimons que M. Vincent d'Indy conservera un bon souvenir de son passage parmi nous, car il a été apprécié à sa juste et haute valeur.

L'introduction de *Fervaal* et un fragment superbe de la trilogie de *Wallenstein*, également dirigés par l'auteur ont eu un succès très mérité.

Les soli de la *Cloche*, confiés à Mlle Martin de la Rouvière, nous ont fait applaudir une fois de plus la voix magnifique de la cantatrice, à laquelle une fort belle corbeille a été offerte. Le ténor David a mis du talent dans son rôle difficile, et les chœurs et l'orchestre méritent un éloge sincère. Sans oublier M. Viardot qui ayant tout mis au point a contribué ainsi au succès d'une œuvre d'une importance considérable.

L.-L. Gozlan.

Les épreuves du Grand Championnat international de luttes commenceront ce soir à l'Alhambra. Plus de vingt-cinq concurrents sont déjà inscrits, ce qui nous promet d'assister à des débats émouvants. Le jury sera présidé par M. Cayol, président du Gymnast-Club.

Le Retard du SAINT-MARC

L'Agence Havas nous a communiqué, hier, une dépêche de Naples annonçant que « le vapeur français *Saint-Marc aurait* fait naufrage et que quarante-cinq passagers *auraient* été noyés. »

Le *Saint-Marc* est un navire marseillais ; il appartient à la flotte de la Compagnie Fraissinet, et on conçoit aisément la très vive émotion soulevée par cette nouvelle dès qu'elle a été répandue.

Nous nous sommes aussitôt rendu à la Compagnie Fraissinet où M. Martino, directeur de la navigation de la compagnie, a bien voulu nous donner les explications que voici :

« — Nous avons eu en même temps que vous, nous a dit M. Martino, connaissance de la dépêche concernant le *Saint-Marc*, mais le style dubitatif de sa rédaction nous laisse croire que la nouvelle n'est pas exacte.

« Le *Saint-Marc* est parti de Naples mercredi soir, en route pour Marseille. Surpris par le mauvais temps, le navire a relâché à Gaëte et vendredi, le capitaine Ramade qui le commande nous en a informé par dépêche.

« Par gros temps de Sud-Ouest, Gaëte est un point de relâche tout indiqué pour les bâtiments qui font la route que devait sui-

fête ; Janvier, secrétaire, et notre représentant au nom de la presse. Un bal très animé a clos cette fête de famille, de laquelle nous avons emporté un bon souvenir.

TENTATIVE DE MEURTRE

Un Homme frappé de six Coups de Couteau

La rue Trigance, où est situé le chauffoir municipal, lieu habituel de séjour des déshérités de ce monde, a été, hier soir vers 6 heures, le théâtre d'un drame sanglant qui a provoqué une assez vive émotion parmi les habitants de ce quartier.

A une vingtaine de mètres environ du point terminus de cette ruelle, c'est-à-dire à proximité de la rue des Phocéens, deux hommes cheminaient ensemble, les nommés Barral Gustave, âgé de 25 ans, jardinier, sans domicile fixe, et Dartevel Pierre, âgé de 23 ans, journalier.

Tous deux se rendaient au chauffoir municipal pour y passer la nuit.

Soudain, alors que rien ne le faisait prévoir, une violente discussion éclata entre eux. La querelle atteint à un moment donné un degré tel d'acuité que les deux hommes se livrèrent à des voies de fait.

Que se passa-t-il depuis, on ne sait ! Mais toujours est-il que Dartevel tombait sur le sol tout couvert de sang et complètement inanimé. Le malheureux avait reçu six coups de couteau de son adversaire.

Ce dernier, devant l'acte qu'il venait de commettre, à moitié hébété, se laissa amener devant M. Giudicelli, commissaire de police du 2e arrondissement. Ce magistrat, tout d'abord, fit conduire Dartevel, qui perdait beaucoup de sang, à la pharmacie Vaillant, rue de la République, 51.

Mandé de son côté, le docteur Rapine ne tardait pas à arriver à la pharmacie où là, dans son examen médical, il constatait que Dartevel portait quatre coups de couteau au cou, blessures qui peuvent amener une issue fatale, et deux autres au flanc, ces dernières moins graves.

Le praticien procéda à un pansement sommaire, et, vu l'état alarmant du blessé, le fit immédiatement transporter à l'Hôtel-Dieu, où d'urgence il était admis.

De l'enquête rapide à laquelle s'est livré ensuite M. le commissaire Giudicelli, il résulterait que Dartevel qui était sorti ces jours-ci de la maison d'arrêt de Saint-Pierre, est un repris de justice dangereux ; tel ne serait pas le cas de Barral qui possède d'excellents certificats des patrons qui l'ont employés.

Dans son interrogatoire, Barral a déclaré que s'il avait porté des coups de couteau à son adversaire c'est parce qu'il se trouvait en cas de légitime défense. Ce point sera élucidé par M. Giudicelli qui a écroué le meurtrier à la disposition du parquet. — H. M.

Chambre de Commerce de Marseille

LES ÉLECTIONS D'AUJOURD'HUI

Des élections ont lieu aujourd'hui 3 décembre, pour le remplacement d'un certain nombre de membres de la chambre de commerce dont le mandat est terminé. Un scrutin, auquel pourront seuls prendre part les notables commerçants, sera ouvert à cet effet, au palais de la Bourse, ce matin à partir de 11 heures ; il sera clos à 6 heures du soir.

Les candidats ont été choisis par une commission spéciale, nommé en assemblée générale des notables commerçants et c'est à ces derniers qu'il appartient de se prononcer définitivement.

Ces candidats sont les suivants :

M. ALBERT ARMAND, chevalier de la Légion d'honneur, ancien juge au tribunal de commerce ;

M. LUCIEN ESTRINE, président de la Société pour la défense du commerce ;

M. HENRI GRAND-DUFAY, président du Syndicat des négociants en cafés ;

M. L. LE MÉE DE LA SALLE, chevalier de la Légion d'honneur, 1er vice président sortant de la chambre de commerce ;

M. EMILE MALLEN, vice-président de la chambre syndicale des minotiers et fabricants de semoules ;

M. ALEANDRE ROLLAND, ancien premier juge au tribunal de commerce ;

M. EDOUARD VELTEN, brasseur de bière.

La commission présente ses candidats aux libres suffrages des électeurs « convaincue de ne présenter que des hommes d'une grande honorabilité, connus par leurs capacités et leur intelligence, ayant par leur situation et leur valeur personnelle le prestige nécessaire pour représenter dignement le commerce du département ».

La durée du mandat à donner aux nouveaux élus est de six ans. — G.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Nous donnons ci-dessous la liste des jurés et le rôle des affaires à juger pour les assises supplémentaires du 4e trimestre 1900 :

Jurés titulaires. — MM. Bruno, rentier ; Imbert, confiseur ; Dutour, chaussures ; Perrin, notaire ; Redonnet, restaurateur ; Coulomb, avocat ; Dubois, ingénieur ; Alliès, pharmacien ; Macarry, rentier ; Bodin, assureur ; Coulange, courtier ; Riestch, directeur de la manufacture de tabacs ; Pacaud, ar-

Accident de Chemin de Fer

On nous télégraphie de Cannes, 2 décembre :

Dans la tranchée de la voie ferrée, après le pont, sur les rails du boulevard du Cannet, à deux cents mètres environ, se croisent le train de Nice et le train de luxe de Vienne à Cannes, vers 4 heures du soir. A ce moment, les gendarmes et le commissaire de surveillance administrative entendirent comme un coup de feu ; ils se penchèrent vers la voie et virent de la fumée dans la tranchée ; le mécanicien du train de luxe de Vienne à Cannes serra les freins et le conducteur aussi, pensant qu'un pétard avait été mis sur la voie pour arrêter le train ; tous deux descendirent dans la tranchée ; ils virent des traces de sang et trouvèrent, sous le cendrier de la locomotive, à environ deux cent cinquante mètres où il avait stoppé, un corps humain ; ils le retirèrent et reconnurent le nommé Rey, poseur de la voie, grièvement blessé à la tête, au corps, aux bras et aux jambes, mais vivant.

Mis dans un fourgon, il fut porté à la gare de Cannes, où il fut questionné. Il ne put guère répondre lucidement. L'enquête démontre que l'accident est dû au croisement d'un train ayant masqué l'autre. La victime avait des pétards d'arrêt dans les poches ; ainsi s'explique la détonation entendue et la fumée sortie du fond de la tranchée, un ayant éclaté sous la roue de la locomotive et provoqué l'arrêt du train par le mécanicien et le conducteur. Le corps de Rey a été porté à son domicile sur une civière, la gare ayant refusé de le faire admettre à l'hôpital.

Il est impossible d'affirmer encore si la victime de cet accident survivra à ses blessures, des lésions internes étant possibles. M. Martineau, commissaire de surveillance administrative poursuit son enquête et interrogera le blessé sitôt qu'il sera possible.

Un grand émoi s'est produit parmi la foule sur les deux côtés de la voie et dans la gare d'arrivée, comme sur la montée et sur le pont de Grasse qui étaient noires de monde pour voir emporter son corps. — D.

LE PHARMACIEN ET LE CONFISEUR

On nous télégraphie de Londres, 2 décembre :

Un pharmacien de Bradford a commis récemment une erreur dont les résultats font pâlir les méprises les plus lourdes commises jusqu'à ce jour par ses confrères de France.

Un garçon confiseur vint lui demander une certaine quantité de daff, le daff est une poudre blanche usitée pour les emplâtres, mais il paraît qu'on s'en sert aussi pour falsifier les bonbons. Le pharmacien lui donna tout simplement de l'arsenic. Avec l'arsenic et du sucre, le confiseur fit des losanges et les vendit au moment de la foire de Bradford.

Dix-sept personnes furent tuées net, des centaines furent malades, le pharmacien poursuivi pour homicide par imprudence fut acquitté avec un sens pratique qu'il faut peut-être approuver ; on jugea qu'il était suffisamment puni par le scandale, la perte de sa clientèle, et que le vrai coupable d'intention était le confisuur et on a non seulement poursuivi celui-ci mais tous ceux chez lesquels des bonbons falsifiés ont été trouvés. — R.

LA TEMPÉRATURE

Belle journée hier, à Marseille, avec un assez fort vent du Nord-Nord-Ouest. Il règne, au large, une mer très agitée. De nombreux vapeurs ont dû relâcher dans les calanques. Le thermomètre a baissé sensiblement ; le maximum a été de 9 degrés et le minimum de 2 degrés 3.

A Briançon, après plusieurs jours de neige, le temps s'est remis au beau. Le peu de neige qui recouvre le sol a fait changer le genre de locomotion : les traîneaux ont remplacé les voitures pour le transport des voyageurs et des marchandises.

A Toulon, 9 degrés 2 à 8 h. du matin, 13 à midi. — A Hyères, 10 degrés 5 à 8 h. m. et 14.5 à midi ; beau temps. — A Cannes, beau temps ; baromètre 750 millimètres 3 à 8 h. et 751.5 à midi ; thermomètre 11 degrés 5 à 8 h. m., 15.3 à midi. — A Nice, 11 degrés à 8 h. m., 14 à midi ; temps nuageux.

La température était, hier matin, de 17 degrés au-dessous à Haparanda, 2 au-dessus à Paris, 15 à Alger. On notait 3 degrés au-dessous au mont Ventoux, 5 au Puy-de-Dôme, 10 au Pic-du-Midi.

En France, d'après le Bureau central météorologique, un temps frais est probable avec pluie dans l'Ouest et neige dans le centre.

Dépêches de la Nuit

Service spécial du PETIT MARSEILLAIS

Paris, 2 décembre.

L'*Officiel* publie un décret par lequel sont nommés juges de paix : A Istres (Bouches-du-Rhône), M. Bouer, juge de paix nommé à Berre, en remplacement de M. Dor, décédé ; à Berre (Bouches-du-Rhône), M. Régnier, juge de paix nommé à Orgon ; à Orgon (Bouches-du-Rhône), M. Lespagnol, juge de paix de Noyers ; à Noyers (Basses-Alpes), M. Viaud Jean ; à Dieulefit (Drôme), M. Daneile, juge de

tous les officiers de la garnison y assistaient. Mgr l'évêque Latty a donné l'absoute.

— Cette après-midi, a été célébrée, au milieu d'une foule nombreuse, la cérémonie anniversaire de la bataille de Dury. Toutes les troupes de la garnison d'Amiens étaient représentées, ainsi que toutes les délégations des sociétés de la ville d'Amiens. Des couronnes ont été déposées sur le monument ; deux discours ont été prononcés, le premier par M. Dorian, conseiller de préfecture, et le second, par le général Bonnal, commandant la brigade d'infanterie de Beauvais.

— M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, vient d'attacher à sa maison militaire le lieutenant Mohamed ben Chérif, des chasseurs d'Afrique ; cet officier est le fils des caïd des Ouled si Mohamed el Sakou et son grand-père fut tué en combattant dans les rangs français l'insurrection de 1864 ; c'est la première fois qu'un officier indigène est attaché à la maison militaire d'un gouverneur.

Le Voyage de M. Krüger

UN REFUS DE GUILLAUME II

Cologne, 2 décembre.

Le voyage à Berlin a été brusquement remis ; un message officiel reçu dans la matinée dit que l'empereur regrette que ses dispositions déjà arrêtées, l'empêchent de recevoir en ce moment le président Krüger. Voici au reste le texte même du télégramme de l'empereur :

« Sa Majesté regrette beaucoup que des dispositions déjà prises l'empêchent de recevoir en ce moment la visite du président Krüger. »

Le président Krüger a reçu, indépendamment de ce télégramme, un envoyé du souverain allemand chargé de le saluer et de lui exprimer ses regrets de ne pouvoir être en ce moment à Berlin pour le recevoir. Il fait prier, en conséquence, le président Krüger de renoncer à son voyage à Berlin.

M. Krüger reste donc ici un ou deux jours, puis il partira pour La Haye où il attendra les événements. Le coup est inattendu.

Ce matin, repos et prières. A 3 heures de l'après-midi, M. Krüger recevra une délégation des étudiants de Bonn et le comité de l'Association des vieux Allemands dont la réception à la gare a été impossible hier ; il paraît qu'en se retirant, hier soir, la foule a précipité un groupe d'une trentaine de personnes dans les travaux souterrains de la gare, il y a eu cinq blessés grièvement.

Cologne, 2 décembre.

Dès les premières heures de l'après-midi, une foule composée de plusieurs milliers de personnes s'est rassemblée de nouveau devant le Dom Hôtel, attendant à tout moment que M. Krüger se montrât. Pendant ce temps, environ vingt-cinq étudiants de l'Université de Bonn, venus en leur nom particulier et non comme délégués, se réunissaient dans le vestibule du 1er étage, désireux d'exprimer leur sympathie au président. Il y avait également des membres de l'Union pangermanique, venus avec des dames dans le même but.

Vers 3 heures 1[2, les étudiants, ayant à leur tête le docteur Weber, ont été introduits dans le salon de M. Krüger. M. Weber a adressé au président une courte allocution, dans laquelle il a dit les sentiments de sympathie des personnes présentes pour la cause des Boers et exprimé l'espoir que les épreuves de l'heure présente prendraient bientôt fin. Il a terminé en transmettant au président l'hommage respectueux des personnes présentes.

Le président Krüger a répondu à peu près en ces termes :

« Je me félicite d'avoir l'occasion de recevoir les représentants de la jeunesse académique de la célèbre Université de Bonn. Je suis particulièrement heureux de pouvoir proclamer devant eux que je porte le plus grand et le plus profond intérêt à la culture intellectuelle et aux buts qu'elle se propose. Dans les circonstances où se trouve l'Afrique australe, je n'ai pu malheureusement connaître que le côté négatif de cette culture et j'ai dû laisser bien des désirs inaccomplis.

« Mes efforts ont pourtant réussi à provoquer un grand mouvement en faveur de l'instruction. Je dois faire remarquer expressément que je n'ai pas voulu rivaliser avec les vieilles nations civilisées et avec leurs superbes traditions, mais je suis fier que la République sud africaine puisse être hardiment mise en parallèle avec toute jeune nation se trouvant dans des circonstances pareilles à celles où s'est trouvé le Transvaal. La preuve de ce fait est dans la fondation d'écoles secondaires et de lycées qui étaient ouverts aussi bien aux étrangers qu'aux Burghers, et dans l'établissement d'écoles de mines à Prétoria. On avait même formé le projet de fonder une Université, mais la guerre est survenue et le projet a dû être momentanément abandonné. »

Le président a terminé en souhaitant aux étudiants de Bonn tous les succès dans leurs carrières futures et en les exhortant, dans les positions qu'ils occuperaient, à cultiver toujours des sentiments de paix et d'amitié, afin que ces sentiments se propagent de plus en plus parmi les peuples. M. Krüger a, alors, serré la main à chacun des jeunes gens, puis il s'est montré au balcon où l'a accueilli une ovation magnifique. De chaleureux vivats étaient constamment renouvelés par des milliers de spectateurs.

cet accident. Ajoutons que le blessé a été transporté à son domicile. Son état n'est pas très grave.

Petits renseignements :

C'est avec la mention *bien*, et non assez bien, que M. Sauervein a été admis à la licence ès lettres, samedi, à Aix.

∿∿ A l'Assistance par le travail, le nombre des présences, pendant la semaine écoulée, a été de 368, formant un total de 937 bons travaillés ; 19 femmes ont reçu du travail à domicile, et 6 ouvriers ont été occupés aux ateliers du bois et du fer.

∿∿ Les chefs d'atelier et contremaîtres sont invités à se réunir, mercredi de 7 à 8 h. du soir, au bar Jean, 20, rue Haxo, pour une communication qui peut les intéresser.

MM. C. Valentin et L. Muratore nous prient de convoquer, pour ce soir, 9 h., 27, rue Pavé-d'Amour, 1er étage, les habitués et les abonnés du Grand-Théâtre, pour entendre, sur la question de notre première scène, des communications importantes.

Le secrétaire de la rédaction : PHILIP.

Vin Sautel apéritif bienfaisant, dem. un Sautel.

ÉCRASÉ PAR UN TRAMWAY

Un événement dramatique a jeté l'émoi, hier soir, vers 7 heures 1/2, parmi les passants, très nombreux à cette heure-là, qui se trouvaient dans la rue Noailles.

Une voiture de tramway électrique, numéro 678, faisant le service de la ligne Saint-Just-place Victor-Gelu, conduite par le wattman Falqui, âgé de 21 ans, descendait la rue Noailles, quand arrivé près de l'arrêt facultatif qui se trouve à l'intersection de la rue Longue-des-Capucins, le wattman aperçut un individu qui, débouchant du côté de la rue de l'Arbre, s'engageait dans la rue Noailles pour la traverser. Le walman corna. L'individu, après un moment d'hésitation, au dire de deux voyageurs qui se trouvaient sur la plateforme de devant, traversa la rue...

Pris en écharpe par le tram, l'individu fut projeté sur le refuge, frappa de la tête sur la bordure et vint rebondir vers la gauche du tramway. Un cri d'effroi retentit. Le malheureux venait de tomber sous les roues du tramway. Le watman fit aussitôt machine en arrière et s'arrêta presque en face de la Maison-Dorée.

Il n'était plus temps!

L'inconnu, retiré à grand'peine de dessous le tramway, ne présentait plus qu'une masse informe ! Il avait eu la jambe droite écrasée horriblement et complètement sectionnée à la hauteur du genou.

Les gardiens de la paix Peyron et Bouny transportèrent aussitôt le malheureux à la pharmacie Charrier, rue des Feuillants, mais hélas ! tous les soins étaient superflus: la mort avait fait son œuvre.

On juge de l'émotion qui s'empara des témoins de cette scène. Le public, croyant que l'accident était dû à la faute du wattman, devint menaçant et la police fut obligée de soustraire ce dernier aux menaces dont il était l'objet et de le conduire au poste de police de la rue des Beaux-Arts.

M. Nickler, commissaire de police du 5e arrondissement, informé de l'événement se rendit aussitôt à la pharmacie Charrier, où il trouva le corps du malheureux étendu sur le sol.

Au moment où nous arrivons, la foule est considérable aux portes de la pharmacie et aussi devant la Maison Dorée, où de nombreux passants s'arrêtent près d'une large mare de sang au milieu de la chaussée.

Des papiers trouvés sur la victime de cet accident mortel, semblent indiquer que c'est un nommé Audibert, âgé de 45 à 48 ans, tonnelier, né à Ginasservis (Var) se trouvant de passage à Marseille pour ses affaires commerciales.

Le corps du défunt a été transporté, dans la soirée, au dépositoire du cimetière Saint-Pierre.

Après une longue enquête et l'audition de différents témoins, M. Nickler a procédé à l'interrogatoire du wattman qui a été laissé en liberté.

Pendant plusieurs heures, la foule amassée sur les lieux de ce triste accident n'a cessé de commenter cet événement.— M. T.

Théâtres, Concerts, Spectacles

Le Grand-Théâtre, qui fait ce soir relâche, annonce pour demain la première représentation (reprise) de *Hamlet*, avec M. Gaidan et Mme Davray. Cette représentation comportera les 2es débuts de Mme de Beruy, de M. Merlin et de M. Deraymond.

∿∿ Ce soir, au Gymnase, deuxième représentation de la *Vie Parisienne*, l'opérette d'Offenbach, dont la reprise, ainsi que nous l'avons constaté, a été si joyeusement acclamée samedi dernier. Mme Morin chantera Gabrielle ; le désopilant Lagairie remplira les trois rôles du Brésilien, de Prosper et de Fritz, et le comique Saint-Léon le personnage aujourd'hui légendaire du baron de Gondremarck.

L'introduction de *Fervaal* et un fragment superbe de la trilogie de *Wallenstein*, également dirigés par l'auteur ont eu un succès très mérité.

Les soli de la *Cloche*, confiés à Mlle Martin de la Rouvière, nous ont fait applaudir une fois de plus la voix magnifique de la cantatrice, à laquelle une fort belle corbeille a été offerte. Le ténor David a mis du talent dans son rôle difficile, et les chœurs et l'orchestre méritent un éloge sincère. Sans oublier M. Viardot qui ayant tout mis au point a contribué ainsi au succès d'une œuvre d'une importance considérable.

L.-L. Gozlan.

Les épreuves du Grand Championnat international de luttes commenceront ce soir à l'Alhambra. Plus de vingt-cinq concurrents sont déjà inscrits, ce qui nous promet d'assister à des débats émouvants. Le jury sera présidé par M. Cayol, président du Gymnast-Club.

Le Retard du SAINT-MARC

L'Agence Havas nous a communiqué, hier, une dépêche de Naples annonçant que « le vapeur français *Saint-Marc aurait* fait naufrage et que quarante-cinq passagers *auraient* été noyés. »

Le *Saint-Marc* est un navire marseillais ; il appartient à la flotte de la Compagnie Fraissinet, et on conçoit aisément la très vive émotion soulevée par cette nouvelle dès qu'elle a été répandue.

Nous nous sommes aussitôt rendu à la Compagnie Fraissinet où M. Martino, directeur de la navigation de la compagnie, a bien voulu nous donner les explications que voici :

« — Nous avons eu en même temps que vous, nous a dit M. Martino, connaissance de la dépêche concernant le *Saint-Marc*, mais le style dubitatif de sa rédaction nous laisse croire que la nouvelle n'est pas exacte.

« Le *Saint-Marc* est parti de Naples mercredi soir, en route pour Marseille. Surpris par le mauvais temps, le navire a relâché à Gaëte et vendredi, le capitaine Ramade qui le commande nous en a informé par dépêche.

« Par gros temps de Sud-Ouest, Gaëte est un point de relâche tout indiqué pour les bâtiments qui font la route que devait suivre le *Saint-Marc* pour venir de Naples à Marseille. Nous n'avions donc pas à nous émouvoir — continue M. Martino — et nous savions notre navire en sûreté.

« Aujourd'hui, on annonce le naufrage du *Saint-Marc*, mais on ne précise rien et cette grave information est lancée au moins avec une regrettable imprudence, puisqu'elle ne repose, *jusqu'à présent*, que sur une hypothèse.

« Pour admettre l'exactitude de ce malheur, il faut supposer que, profitant d'une embellie, le *Saint-Marc* a repris la mer samedi matin et que le mauvais temps l'ayant surpris de nouveau dans les parages des plages romaines, où aucun point de relâche n'existe, il a sombré.

« Mais comment pouvons-nous expliquer que l'agent de notre compagnie à Naples ne nous ait pas signalé une semblable catastrophe si elle était exacte ? Comment expliquer que le Lloyd, toujours si rapidement informé, n'en ait rien dit ? »

Et M. Martino a terminé en nous disant :

« — Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons encore croire au naufrage du *Saint-Marc* et j'espère qu'il sera là demain... »

Le *Saint-Marc* ne sera pas là aujourd'hui, mais confirmant l'opinion de M. Martino, une dépêche de l'Agence Havas, en provenance de Naples et qui nous est communiquée ce matin à 1 heure dit textuellement ceci : « Le vapeur *Saint-Marc* dont on avait annoncé le naufrage est sauf ; il s'est réfugié dans le golfe de Gaëte. »

Nous sommes très heureux d'apporter cette heureuse nouvelle aux familles des marins et des passagers du *Saint-Marc*.— G.

LES BANQUETS D'HIER

AU SYNDICAT DES MÉCANICIENS

Le syndicat des mécaniciens diplômés de la marine, dont le siège est situé rue Cannebière, 35, célébrait hier, aux salons Pain, le 11e anniversaire de sa fondation. Menu excellent auquel tous les convives, parmi lesquels plusieurs dames, ont fait honneur. Au moment où le champagne pétille dans les coupes, la série des discours est ouverte. M. H. Ginouvès, l'aimable président, donne d'abord lecture des lettres d'excuse et fait ensuite un historique très intéressant du syndicat. Prennent ensuite la parole MM. Esprit Ginouvès, qui parle au nom de M. Bonaud, du Havre ; Chanot, conseiller général, dont le discours est très remarqué ; Causse, L. Montel fils, président de l'union amicale des anciens élèves mécaniciens de la Chambre de commerce ; Guérin, président de la fédération des syndicats mécaniciens de France et un représentant de la presse, largement représentée à ce banquet. Un bal, dont l'organisation fait honneur à la commission des fêtes, terminait cette charmante fête qui s'est prolongée assez tard dans la nuit.

AUX ÉPIGIERS REGRATTIERS

Le Syndicat des épiciers regrattiers était en fête hier, à l'occasion de sa fête annuelle. A midi, au nombre d'une centaine, les membres le composant se trouvaient réunis dans l'établissement des Cinq cents couverts et faisaient honneur à un menu parfait, signé du reste Juvénal frères. Au coup du milieu, M. Coumes, l'estimé président, a su avoir un mot aimable pour tous et s'est ensuite plu à constater les grands progrès accomplis par le syndicat. En terminant, il a fait appel à l'union de tous et a levé son verre à la santé des membres présents et à celle de leurs familles. Ont pris ensuite la parole : MM. Chapais, Jouve, vices-présidents ; Moline, président de la commission de la

bre, pour le remplacement d'un certain nombre de membres de la chambre de commerce dont le mandat est terminé. Un scrutin, auquel pourront seuls prendre part les notables commerçants, sera ouvert à cet effet, au palais de la Bourse, ce matin à partir de 11 heures ; il sera clos à 6 heures du soir.

Les candidats ont été choisis par une commission spéciale, nommé en assemblée générale des notables commerçants et c'est à ces derniers qu'il appartient de se prononcer définitivement.

Ces candidats sont les suivants :

M. ALBERT ARMAND, chevalier de la Légion d'honneur, ancien juge au tribunal de commerce ;

M. LUCIEN ESTRINE, président de la Société pour la défense du commerce ;

M. HENRI GRAND-DUFAY, président du Syndicat des négociants en cafés ;

M. L. LE MÉE DE LA SALLE, chevalier de la Légion d'honneur, 1er vice président sortant de la chambre de commerce ;

M. EMILE MALLEN, vice-président de la chambre syndicale des minotiers et fabricants de semoules.

M. ALEXANDRE ROLLAND, ancien premier juge au tribunal de commerce ;

M. EDOUARD VELTEN, brasseur de bière.

La commission présente ses candidats aux libres suffrages des électeurs « convaincue de ne présenter que des hommes d'une grande honorabilité, connus par leurs capacités et leur intelligence, ayant par leur situation et leur valeur personnelle le prestige nécessaire pour représenter dignement le commerce du département ».

La durée du mandat à donner aux nouveaux élus est de six ans.— G.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Nous donnons ci-dessous la liste des jurés et le rôle des affaires à juger pour les assises supplémentaires du 4e trimestre 1900 :

Jurés titulaires. — MM. Bruno, rentier ; Imbert, confiseur ; Dutour, chaussures ; Perrin, notaire ; Redonnet, restaurateur ; Coulomb, avocat ; Dubois, ingénieur ; Allies, pharmacien ; Macarry, rentier ; Bodin, assureur ; Coulange, courtier ; Riestch, directeur de la manufacture de tabacs ; Pacaud, architecte ; Melizian, conserves alimentaires ; Bruel, cordonnier ; Valentin, sans profession ; Gruet, artiste peintre ; Guitton, essayeur de commerce ; Camp, rentier ; Bourgoin, propriétaire ; Camorgue, mécanicien ; Gérard, débitant de tabac ; Chariet, horloger ; Caubat, pileur de drogues ; Laval, tripier, Marseille ; Alexis, ex-pharmacien, Aix ; Chaix, propriétaire, Barbentane ; Graud, horloger, Fuveau ; Thobert, propriétaire, Gémenos ; de Fresse-Monval, propriétaire, Aix ; Monier, usinier, Aubagne ; Fustié, propriétaire, Arles ; Freschier, notaire, Maussane ; Simiot, rentier, Martigues ; Niel, propriétaire, Châteaurenard ; Nard, vétérinaire, Aix.

Jurés supplémentaires. — MM. Bonnet, pharmacien ; Bellon, chapelier ; Reynaud de Fouvert, propriétaire ; Kuntzmann, rentier, Aix.

Voici maintenant le rôle des affaires qui seront jugées pendant cette session :

Lundi 10 décembre, Troin et Plazy, vol qualifié. — Mardi 11, Thiellement, Ghssens, Aubran, vol qualifié, complicité. — Mercredi 12, matin, Petit, vol qualifié : soir, Girand, viol. — Jeudi 13, Tamisier, assassinat. — Vendredi 14, matin, Siegel, coups volontaires : soir, Balazun et Bremond, destruction d'un édifice. — Samedi 15, Pellegrini, meurtre. — Lundi 17, Bosco et Scamardello, meurtre, complicité. — Mardi 18, Bouvet et Perricaudet, faux, corruption de fonctionnaire. — Mercredi 19, matin, Bechelli, vol avec violences : soir, Gay, tentative de vol qualifié. — Jeudi 20, matin Modena, meurtre, tentative : soir, Simian, vol qualifié. — Vendredi 21 matin, Adrioenssens, meurtre : soir, Bruzzo, vol qualifié. — Samedi 22, Massat et Winst, vol qualifié.

L'ODYSSÉE D'UN VICOMTE

On nous télégraphie de Paris, 2 décembre :

Dans un bar de la rue Rambouillet, deux individus jouaient aux cartes, la nuit dernière, vers 1 heure du matin ; une discussion s'éleva entre eux, des paroles ils en vinrent aux coups et, mis à la porte du bar par le patron de l'établissement, le combat se continua dans la rue ; il devint bientôt sanglant, l'un des combattants prit un marteau et fendit le crâne à son adversaire, qui tomba sans connaissance sur le sol. Des agents accoururent ; le meurtrier fut arrêté et conduit chez le commissaire de police. Il déclara au magistrat se nommer le vicomte Louis-Henri Fabre de Bassy de Carmoize et il lui raconta son odyssée.

Engagé volontaire aux chasseurs d'Afrique, il était envoyé aux compagnies de discipline. Son congé terminé, il contractait un engagement dans la légion étrangère, passait deux fois devant un conseil de guerre et, enfin, libéré, faisait, pour vivre, tous les métiers.

Il fut, successivement, employé de commerce à Palerme, ouvrier armurier à Trieste, commis d'assurance à Genève, jockey à Londres et, au cours de ces divers métiers, il collectionnait des condamnations de toutes les justices de l'Europe.

En dernier lieu, pendant l'Exposition, il servait de cicerone aux étrangers et put vivre ainsi, pendant près de six mois, largement. A l'heure actuelle, c'est au bonneteau qu'il demande ses ressources. Il y a des chances pour que le vicomte Louis-Henri Fabre de Bassy de Carmoize ne passe son hiver en villégiature à Fresnes.

Son adversaire, Louis Loriot, très grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital.— M.

Si vous toussez, prenez le *Sirop Sermant*, ordonné par tous les docteurs contre rhume, bronchite, toux, etc. Pharmacie Sermant, rue Paradis, 64.

est le confusion et on a non seulement poursuivi celui-ci mais tous ceux chez lesquels des bonbons falsifiés ont été trouvés. — R.

LA TEMPÉRATURE

Belle journée hier, à Marseille, avec un assez fort vent du Nord-Nord-Ouest. Il règne, au large, une mer très agitée. De nombreux vapeurs ont dû relâcher dans les calanques. Le thermomètre a baissé sensiblement : le maximum a été de 9 degrés et le minimum de 2 degrés 3.

A Briançon, après plusieurs jours de neige, le temps s'est remis au beau. Le peu de neige qui recouvre le sol a fait changer le genre de locomotion : les traîneaux ont remplacé les voitures pour le transport des voyageurs et des marchandises.

A Toulon, 9 degrés 2 à 8 h. du matin, 13 à midi. — A Hyères, 10 degrés 5 à 8 h. m. et 14.5 à midi ; beau temps. — A Cannes, beau temps ; baromètre 750 millimètres 3 à 8 h. et 751.5 à midi ; thermomètre 11 degrés 5 à 8 h. m., 15.3 à midi. — A Nice, 11 degrés à 8 h. m., 14 à midi ; temps nuageux.

La température était, hier matin, de 17 degrés au-dessous à Haparanda, 2 au-dessus à Paris, 15 à Alger. On notait 3 degrés au-dessous au mont Ventoux, 5 au Puy-de-Dôme, 10 au Pic-du-Midi.

En France, d'après le Bureau central météorologique, un temps frais est probable avec pluie dans l'Ouest et neige dans le centre.

Dépêches de la Nuit

Service spécial du PETIT MARSEILLAIS

Paris, 2 décembre.

L'*Officiel* publie un décret par lequel sont nommés juges de paix : A Istres (Bouches-du-Rhône), M. Bouer, juge de paix nommé à Berre, en remplacement de M. Dor, décédé ; à Berre (Bouches-du-Rhône), M. Régnier, juge de paix nommé à Orgon ; à Orgon (Bouches-du-Rhône), M. Lespagnol, juge de paix de Noyers ; à Noyers (Basses-Alpes), M. Viaud Jean ; à Dieulefit (Drôme), M. Danelle, juge de paix de Guillestre, en remplacement de M. Richard, décédé ; à Guillestre (Hautes-Alpes), M. Honoré Camille ; à Beaumes (Vaucluse), M. Ubassy, juge de paix de Malaucène, en remplacement de M. Cabrol, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite ; à Malaucène (Vaucluse), M. Lehoux, suppléant du juge de paix de Bollène.

Sont nommés suppléants de juges de paix de Sassenage (Isère), MM. Martin Félix et Berthoin Joseph, en remplacement de MM. Roux et Allibe, démissionnaires.

Récompenses pour Acte de Dévouement

Paris, 2 décembre.

Des médailles d'argent et des diplômes d'honneur sont accordés aux sapeurs-pompiers ci-après désignés qui comptent plus de trente années de service et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

BOUCHES-DU-RHÔNE. — MM. Caujolle Joseph, sous-lieutenant à la compagnie de Marseille ; Gourraud Louis, lieutenant à la compagnie d'Aix ; Remusat Louis-François, caporal à la compagnie d'Aix.

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'octobre 1900 :

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Mention honorable, M. Flori Alexandre, gardien de la paix à Marseille : 1894-1899. Mention honorable, M. Basset Joseph, peintre en voiture à Aix : 18 septembre 1900, ont maîtrisé au péril de leur vie des chevaux emportés.

CORSE. — Mentions honorables, M. Ortoli Alexandre, voiturier à Sartène : 28 septembre 1900. M. Leca Mathieu, agent de police à Ajaccio : 29 août 1900, ont maîtrisé des chevaux emportés.

Informations Télégraphiques

Paris, 2 décembre.

M. de Martel, fils du comte et de la comtesse de Martel (Gyp) maréchal des logis de spahis, vient de succomber à Segou (Soudan français), d'une fièvre bilieuse hématurique.

∿∿ Le président de la République a offert aujourd'hui, à Rambouillet, une chasse en l'honneur des membres de la cour de cassation ; le général Dubois, secrétaire général militaire de la présidence, et le commandant Lamy accompagnaient le président de la République qui a quitté Paris, ce matin, à 8 heures 1/2, par la gare Montparnasse. M. Emile Loubet était de retour à l'Elysée, ce soir.

∿∿ Aujourd'hui a eu lieu, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, la réunion annuelle de la Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police. M. Waldeck-Rousseau présidait, ayant à ses côtés MM. Vel-Durand, président de l'association ; Lépine, Laurent et les hauts fonctionnaires de la préfecture de police. Après des discours prononcés par le ministre de l'intérieur, le préfet de police, M. Vel-Durand, etc., on a procédé à la distribution des récompenses.

∿∿ Les sociétés de la Croix Rouge et du Souvenir Français ont fait célébrer, aujourd'hui, dans la cathédrale de Châlons-sur-Marne, un service funèbre pour les soldats et marins morts pour la patrie. L'affluence était considérable ; la musique municipale prêtait son concours à la cérémonie. Une quête faite au profit des deux sociétés a été faite par les femmes ou les filles d'officiers généraux ou supérieurs, de fonctionnaires et de présidents des associations patriotiques locales, MM. les généraux Hagron, de Benoist, Torel, Soyer, Besson ; l'intendant général Courtot, le maire et

cette le docteur Weber, ont été introduits dans le salon de M. Krüger. M. Weber a adressé au président une courte allocution, dans laquelle il a dit les sentiments de sympathie des personnes présentes pour la cause des Boers et exprimé l'espoir que les épreuves de l'heure présente prendraient bientôt fin. Il a terminé en transmettant au président l'hommage respectueux des personnes présentes.

Le président Krüger a répondu à peu près en ces termes :

« Je me félicite d'avoir l'occasion de recevoir les représentants de la jeunesse académique de la célèbre Université de Bonn. Je suis particulièrement heureux de pouvoir proclamer devant eux que le porte le plus grand et le plus profond intérêt à la culture intellectuelle et aux buts qu'elle se propose. Dans les circonstances où se trouve l'Afrique australe, je n'ai pu malheureusement connaître que le côté négatif de cette culture et j'ai dû laisser bien des désirs inaccomplis.

« Mes efforts ont pourtant réussi à provoquer un grand mouvement en faveur de l'instruction. Je dois faire remarquer expressément que je n'ai pas voulu rivaliser avec les vieilles nations civilisées et avec leurs superbes traditions, mais je suis fier que la République sud africaine puisse être hardiment mise en parallèle avec toute jeune nation se trouvant dans des circonstances pareilles à celles où s'est trouvé le Transvaal. La preuve de ce fait est dans la fondation d'écoles secondaires et de lycées qui étaient ouverts aussi bien aux étrangers qu'aux Burghers, et dans l'établissement d'écoles de mines à Prétoria. On avait même formé le projet de fonder une Université, mais la guerre est survenue et le projet a dû être momentanément abandonné. »

Le président a terminé en souhaitant aux étudiants de Bonn tous les succès dans leurs carrières futures et en les exhortant, dans les positions qu'ils occuperaient, à cultiver toujours des sentiments de paix et d'amitié, afin que ces sentiments se propagent de plus en plus parmi les peuples. M. Krüger a, alors, serré la main à chacun des jeunes gens, puis il s'est montré au balcon où l'a accueilli une ovation magnifique. De chaleureux vivats étaient constamment renouvelés par des milliers de spectateurs.

Après s'être retiré pendant une demi-heure, M. Krüger s'est rendu dans le vestibule du 1er étage, qui était entièrement rempli par la foule des visiteurs. M. Reismann Crone, au nom de l'Union pangermanique, a prononcé une brève allocution énergique dans laquelle il a rappelé la parenté des races des Allemands et des Hollandais de l'Afrique australe, ainsi que l'origine allemande de Paul Krüger. Il a souhaité le succès du voyage que le président entreprend chez les nations européennes et a exprimé l'espoir qu'il réussirait à amener la conclusion de la paix. Il a terminé en poussant en l'honneur du président Krüger trois vivats que les personnes présentes ont chaleureusement répétés.

M. Krüger a répondu à peu près ainsi : « J'avoue volontiers, moi aussi, que je me sens parent de race avec les Allemands de la Basse-Allemagne et également avec les Allemands en général. Mon bisaïeul était Allemand. Dans l'Afrique Australe, cependant, l'on trouve, outre l'élément hollandais, parent de race avec les Allemands, un élément de sang français qui s'est harmonieusement fondu avec lui. Je veux espérer que, par la bonté de Dieu, ma présence en Europe sera couronnée de succès, que la paix et la justice triompheront, pour tous les temps à venir, dans l'Afrique australe. »

Ce discours a souvent été interrompu par des cris d'approbation. Puis des bouquets de fleurs ont été offerts à M. Krüger et les membres l'Union pangermanique ont défilé devant le président, qui s'est ensuite retiré dans son appartement. M. Krüger, croit-on, restera à Cologne jusqu'à mercredi.

Vienne, 2 décembre.

Mercredi aura lieu à Vienne une manifestation en faveur des Boers, à l'occasion de l'exposition des cadeaux destinés à M. Krüger. Les jours suivants, une députation spéciale ira en Hollande pour remettre à M. Krüger les cadeaux ainsi qu'une adresse de sympathie couverte d'innombrables signatures.

Buda-Pesth, 2 décembre.

Les étudiants de l'Université de Buda-Pesth ont décidé d'envoyer à M. Krüger une adresse de sympathie rédigée en hongrois et en hollandais ; des adresses seront envoyées à M. Krüger de nombreux endroits de l'Autriche-Hongrie.

Nantes, 2 décembre.

Le conseil municipal de Nantes a voté l'adresse suivante au président Krüger : « Le conseil municipal de Nantes, s'associant aux manifestations de sympathie que fait naître de toutes parts l'héroïque peuple boer, adresse au président Krüger, en même temps que tous ses vœux, l'expression sincère de son admiration et de son respect. »

Le conseil municipal de Nantes, réuni hors séance, a voté la motion suivante : « Le conseil municipal de Nantes, réuni hors séance le 2 décembre, plein d'admiration et de sympathie pour les Républiques sud-africaines, émet le vœu que le gouvernement donne son concours à toute proposition d'arbitrage pouvant maintenir à ces deux peuples l'indépendance et la liberté. »

Paris, 2 décembre.

Les impressions optimistes qu'avaient fait naître l'accueil reçu en France par le président Krüger et l'attitude du gouvernement fran